



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 100 - AOUT 2010

SOMMAIRE

Délégation Territoriale de l'ARS

POLE SANTE

Avis - Avis de concours sur titre pour le recrutement de 2 aides soignants à la Résidence 'Francis Panicot', Maison de Retraite Publique de Toulouges	1
---	---

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

POLE INSERTION PAR HEBERGEMENT ET OU LOGEMENT

Arrêté N °2010217-0012 - Arrêté portant renouvellement du plan départemental d action pour le logement des personnes défavorisées 2007 2010	3
---	---

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2010180-0022 - Arrêté portant attribution de la Médaille d'honneur Agricole	6
---	---

Arrêté N °2010223-0014 - ARRÊTE instituant les bureaux de vote et emplacements prévus pour l'affichage électoral pour la période du 1er mars 2011 au 28 février 2012	12
--	----

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2010225-0002 - Arrêté mettant en demeure Maitre Clément de respecter l arrêté 2009 243 02 du 31 août 2009 pour la remise en état des installations vinicoles de la SCAV de Clairac	51
--	----

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Arrêté N °2010179-0010 - AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER GAULARD JEAN PHILIPPE	54
--	----

Arrêté N °2010181-0011 - AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER GAYET OLIVIER	58
--	----

Arrêté N °2010190-0001 - AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER SARL SERVICES SANS SOUCI	62
--	----

Arrêté N °2010214-0011 - AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA PERSONNE DOSSIER L'ENSOLEILLADE	67
---	----



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Avis

**signé par Autres
le 12 Août 2010**

**Délégation Territoriale de l'ARS
POLE SANTE**

Avis de concours sur titre pour le recrutement
de 2 aides soignants à la Résidence 'Francis
Panicot', Maison de Retraite Publique de
Toulouges

Résidence « Francis PANICOT »

Rue du 19 Mars 1962
66350 TOULOUGES
Tél : 04.68.83.76.00
Fax : 04.68.83.76.69
ehpad-francis-panicot@orange.fr

<p align="center">AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX AIDES SOIGNANT(E)S ANNEE 2010</p>
--

Un concours sur titre est ouvert à l'EHPAD « Francis Panicot » de Toulouges (66350) en application du Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière **en vue de pourvoir deux postes d'aides soignant(e)s.**

Conditions :

- Être titulaire du diplôme professionnel d'aide soignant ou d'un diplôme équivalent
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne

Modalités d'envoi des candidatures :

Contenu du dossier :

- une lettre de candidature et de motivation faisant référence au présent avis de recrutement
- un curriculum vitae détaillé incluant les diplômes, les formations suivies et les emplois occupés,
- une photocopie recto verso de la carte d'identité ou du livret de famille,
- une photocopie du Diplôme Professionnel d'Aide Soignant

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Monsieur le directeur
EHPAD « Francis Panicot »
Rue du 19 mars 1962
66350 TOULOUGES

Date limite de dépôt des candidatures : 15 octobre 2010 (le cachet de la poste faisant foi).



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010217-0012

**signé par Secrétaire Général
le 05 Août 2010**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale
POLE INSERTION PAR HEBERGEMENT ET OU LOGEMENT**

Arrêté portant renouvellement du plan
départemental d action pour le logement des
personnes défavorisées 2007 2010

Arrêté n° 4301.2010

Arrêté n°

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES
2007-2010
Prorogation du terme**

Le Président du Conseil Général des
Pyrénées-Orientales,

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 90- 449 du 31 mai 1990, modifiée, visant à la mise en œuvre du droit au logement et notamment les articles 2 à 8 ;

VU le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement ;

VU le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2007-2009, approuvé le 5 juillet 2007 ;

VU le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007, notamment son article 5 ;

CONSIDÉRANT que le terme du PDALPD 2007-2009 est fixé au 4 août 2010 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et de M. le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales;

.....

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} – Le terme du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) est prorogé.

ARTICLE 2 – Le nouveau terme du plan 2007-2010 est fixé au 31 décembre 2010.

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président du Conseil Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

Perpignan, le 5 Août 2010

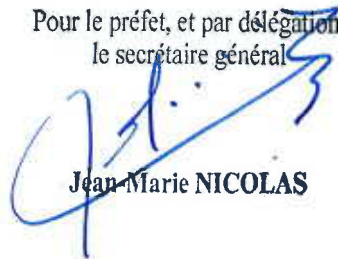
Le Président du Conseil Général,

Le Préfet,

Pour le Président et par délégation
Le 1er Vice-Président du Conseil Général


Jean-Jacques Lopez

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général


Jean-Marie NICOLAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010180-0022

**signé par Préfet
le 29 Juin 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Cabinet
Bureau du Cabinet**

Arrêté portant attribution de la Médaille
d'honneur Agricole

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Cabinet du Préfet
Bureau des Décorations

Dossier suivi par :

Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27

☎ : 04.68.34.28.14

[jean-louis.allard@](mailto:jean-louis.allard@pyrenees-orientales.gouv.fr)

pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté

portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2010 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BASTARDY Sylvie née ROCA**

Assistante Accueil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN,
demeurant 12 bis, impasse de la Pensée à LE BOULOU

- **Monsieur BOUARFA Hamed**

Tractoriste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN
ROUSSILLON,
demeurant 4, impasse Ernest Renan à ST LAURENT DE LA SALANQUE

- **Madame CANDELA Véronique née LEFEVRE**

Assistante Conseil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN,
demeurant 23, rue Marie Laurencin à BOMPAS

- **Monsieur CAZEBLANQUE Hugues**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 23, rue de Paris à PERPIGNAN
- **Madame CHEGANCAS Marie-Lucie**
Responsable Domaine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 3, rue du Carlit à ALENYA
- **Monsieur CODINA Christian**
Conseiller Commercial Collectivités, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 1, rue Jonquères d'Oriola à POLLESTRES
- **Madame CRETON Fabienne née DUPONT**
Chargée d'Assurance Production Marché Agricole, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD,
MONTPELLIER.
demeurant 6, rue du Dauphiné à VILLENEUVE DE LA RAHO
- **Monsieur DESMET Philippe**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 11, rue de la Parayre à ILLE-SUR-TÊT
- **Monsieur ESTIVAL Dominique**
Agent Technique Entretien / Production très qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE,
PERPIGNAN.
demeurant 14 bis, lotissement des Ecoles à CORNEILLA LA RIVIERE
- **Madame FERRÉ Muriel née LOPEZ**
Gestionnaire PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 30, rue des Roses à BAHO
- **Madame JACQUET Monique**
Responsable Centre Relations Clientèle Agricole, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD,
MONTPELLIER.
demeurant Mas Jacquet à MILLAS
- **Mademoiselle MANGUINE Laurence**
Conseillère Commerciale ACPS, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 24, rue de Banyoles à PERPIGNAN
- **Madame MARLOT Corinne**
Coordinatrice Accueil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 50, avenue des Berges du Canal à SAINTE-MARIE
- **Monsieur PEYRET Jacques (En retraite)**
Pépiniériste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN
ROUSSILLON.
demeurant SARL PEYRET à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Monsieur SIRACH Roger**
Technicien des Services Généraux, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 42, le Fort à PALAU DEL VIDRE
- **Monsieur SURGIS Aymeric**
Agent Technique Services Généraux très qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE,
PERPIGNAN.
demeurant 13, rue des Aspres à PERPIGNAN

- **Monsieur TAULET Robert**
Ouvrier Mécanicien / Chauffeur Poids Lourds, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN ROUSSILLON.
demeurant 52, boulevard las Bigues à CANET-EN-ROUSSILLON

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ARESTE Daniel**
Technicien Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 12, rue de la Roseraie à CANOHÈS
- **Monsieur AVARGUEZ Bernard**
Directeur Marché Professionnels, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 60, chemin des Charrettes à PIA
- **Monsieur BAILLE Eric**
Agent Administratif très qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 4, rue des Fauvettes à MAUREILLAS LAS ILLAS
- **Madame BAXELLERIE Marie-Madeleine née GUITER**
Agent Administratif très qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 18, avenue de la Méditerranée à PIA
- **Monsieur BOUARFA Hamed**
Tractoriste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN ROUSSILLON.
demeurant 4, impasse Ernest Renan à ST LAURENT DE LA SALANQUE
- **Monsieur CAMPS Philippe**
Chargé Activités, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 4, rue du Stade à VINGRAU
- **Madame CANTENIS Valérie née SALAUN**
Coordinatrice PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 54, rue François Broussais à PERPIGNAN
- **Monsieur DAURIACH Alain**
Analyste Gestion Bancaire, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 10, avenue de la Méditerranée à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Mademoiselle ESCUDIÉ Daniel**
Administrateur des Systèmes d'Information, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 41, chemin del Vivès à PERPIGNAN
- **Madame MONTOYA Viviane**
Conseillère Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 13, rue de la Paix à LE BOULOU
- **Madame NAVIAUX Michelle née PAUNER**
Assistante Sociale, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 10, rue des Lilas à RIVESALTES

- **Monsieur PEYRET Jacques (En retraite)**
Pépinériste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN ROUSSILLON.
demeurant SARL PEYRET à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Madame POUS Christine**
Agent Technique Services Généraux très qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 3, rue Jean Bart à PERPIGNAN
- **Monsieur RADONDY Alain**
Agent Administratif Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 70, rue du Stadium à PERPIGNAN
- **Monsieur RIBES Raymond**
Directeur Agence Conseil niveau 3, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 23, rue d'Armagnac à SAINT-ESTÈVE
- **Monsieur SIRACH Roger**
Technicien des Services Généraux, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 42, le Fort à PALAU DEL VIDRE
- **Monsieur STORCH Jacques**
Animateur Contrôle, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant Route de Boule d'Amont à BOULETERNERE
- **Monsieur SURRE Alain**
Analyste Etudes, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 9, rue du Docteur Schweitzer à THUIR
- **Monsieur TAULET Robert**
Ouvrier Mécanicien / Chauffeur Poids Lourds, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN ROUSSILLON.
demeurant 52, boulevard las Bigues à CANET-EN-ROUSSILLON

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur ALLARD Michel**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, place El Mouli à PALAU-DE-CERDAGNE
- **Madame ANGLES Véronique née BARBÉ**
Technicienne des Services Généraux, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 5, rue J.M. Chevotet à PERPIGNAN
- **Monsieur BOUARFA Hamed**
Tractoriste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN ROUSSILLON.
demeurant 4, impasse Ernest Renan à ST LAURENT DE LA SALANQUE
- **Madame CARBONNAU Gisèle née PATAU**
Assistante Conseil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 3, avenue des Poètes à ELNE

- **Madame MAGNABAL Evelyne née MALIS**
Analyste Moyens Généraux, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 37, rue Voltaire à BAIXAS
- **Monsieur MASSET Jean-Marc**
Technicien PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 76, avenue du Vallespir à AMÉLIE-LES-BAINS
- **Monsieur PEYRET Jacques (En retraite)**
Pépinieriste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN
ROUSSILLON.
demeurant SARL PEYRET à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Madame PIERSON Agnès née LACHÈVRE**
Technicienne Crédit qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 13, rue Jean Oliver à CORNEILLA DEL VERCOL
- **Monsieur PONS Daniel**
Analyste Contrôle, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à ST LAURENT DE LA SALANQUE
- **Madame RUIZ Christiane née JORDA**
Technicienne Crédit qualifiée, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 27, rue Pablo Casals à BAGES

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame JOFFRE Michelle**
Assistante Accueil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 42, rue de la Galiote à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Monsieur PEYRET Jacques (En retraite)**
Pépinieriste, SARL JACQUES PEYRET - PÉPINIÈRES ET ESPACES VERTS, CANET EN
ROUSSILLON.
demeurant SARL PEYRET à CANET-EN-ROUSSILLON

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le **29 JUN 2010**

LE PREFET,

Jean-François DELAGE



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010223-0014

**signé par Directeur de Cabinet
le 11 Août 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Cabinet
Bureau du Cabinet**

ARRÊTE instituant les bureaux de vote et
emplacements prévus pour l'affichage électoral
pour la période du 1er mars 2011 au 28 février
2012

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet

Bureau des élections

Perpignan, le 11 août 2010

Dossier suivi par :

Cathy COMES

Olivier TERRIS

☎ : 04.68.51.65.17

☎ : 04.68.51.65.17

☎ : 04.86.06.02.78

Mél :

cathy.comes@

olivier-noel.terris

@pyrenees-

orientales.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL

INSTITUANT LES BUREAUX DE VOTE ET ETABLISSANT LES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ET APPLICABLE DURANT LA PERIODE DU 1^{er} MARS 2011 au 28 FEVRIER 2012

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d' Honneur**

VU le code électoral, ses articles L 17 et R.28, R.40 notamment ;

VU la délibération en date du 16 janvier 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune de PUYVALADOR-RIEUTORT sollicite le transfert, de façon pérenne, du bureau de vote de RIEUTORT, actuellement situé en mairie, vers la salle polyvalente, dont la topographie et les modalités d'accès en font un lieu d'accueil plus adapté aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées ;

VU la correspondance en date du 4 février 2010 par laquelle M. le maire de Saint-ESTEVE sollicite le transfert temporaire du bureau de vote numéro 2 situé dans le centre sportif et culturel de la commune, qui accueillera le matériel de gymnastique du club sportif en cours de construction, vers le Musée du Mas Carbasse, dont la proximité immédiate et les modalités d'accès en font un lieu adéquat pour l'organisation de tout scrutin susceptible de se produire pendant le temps des travaux du nouveau gymnase ;

VU la délibération du conseil municipal de PRADES en date du 12 avril 2010 décidant la création des 4^{ème} et 5^{ème} bureaux afin de redéployer les électeurs inscrits dans les 3 bureaux existants ;

VU la délibération en date du 13 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune de FONTRABIOUSE décide la création d'un bureau de vote unique, regroupant les électeurs de FONTRABIOUSE et d'ESPOUSOUILLE, et maintient deux emplacements d'affichage afin de faciliter l'information des habitants tant de FONTRABIOUSE que d'ESPOUSOUILLE ;

VU l'arrêté préfectoral N°2009223-10 du 11 août 2009 instituant les bureaux de vote et les emplacements d'affichage du département des Pyrénées-Orientales pour la période du 1er mars 2010 au 28 février 2011 modifié, par les arrêtés préfectoraux N°2010034-02 du 03 février 2010 et N° 2010039-14 du 08 février 2010 ;

CONSIDERANT que l'article 40 du code électoral prévoit l'intervention d'un nouvel arrêté en cas de modification du périmètre des bureaux de vote et qu'il convient donc de concrétiser les modifications sollicitées par les mairies avant la date du 31 août 2010 ;

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

- ARRETE -

Article 1 - Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux désignés en annexe au présent arrêté.

Dans le cas des 55 communes comportant deux bureaux de vote au moins, le bureau centralisateur est déterminé dans l'annexe précitée par une couleur grisée.

Pour chaque bureau de vote, il est établi une liste électorale dressée par une commission administrative constituée par le maire ou son représentant, par un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet, et par un délégué désigné par le président du tribunal de grande-instance.

Article 2 - La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article premier du présent arrêté servira pour toute élection à laquelle il pourrait être procédé pendant la période comprise entre la prochaine clôture des listes électorales, soit le 28 février 2011, et la clôture suivante.

Article 3 - Le nombre de bureaux de vote arrêté ce jour s'élève à **432 dont :**

- **261 bureaux de vote multiples** (répartis sur 55 communes)
- **171 bureaux de vote uniques.**

Article 3 - Le nombre d'emplacements d'affichage arrêté à ce jour s'élève à **503.**

Article 4 – Conformément à l'article R.28 du code électoral susvisé, la liste des emplacements d'affichage est jointe en annexe du présent arrêté.

Article 5 - Les arrêtés antérieurs susvisés n° 2009223-10 du 11 août 2010, n° 2010034-02 du 3 février 2010 et 2010039-14 du 8 février 2010 sont abrogés.

Article 6 – Mme la directrice de Cabinet de la préfecture des Pyrénées-Orientales, MM. les sous-préfets de Céret et de Prades, Mmes et MM. les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires concernés, à M. le président du tribunal de grande instance et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET,
Pour le préfet, et par délégation
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Frédérique CAMILLERI

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	BUREAUX DE VOTE
001	ALBERE (1)	66480	CERET	CERET	04	UNIQUE Mairie Saint Jean L'Albère
002	ALENYA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	02 BV1 – École primaire « Françoise Lopes-Girona » - Boulevard du 8 mai BV2 – Centre de Loisirs situé boulevard du 8 mai
003	AMELIE LES BAINS/PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	03 BV1 - Salle du conseil municipal – MAIRIE – 5 rue des Thermes BV2 - Salle des Petits Congrès – MAIRIE – 5 rue des Thermes BV3 – Mairie de PALALDA – Rue du Bac
004	ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE Mairie – Salle des Mariages – Place du Coq d'Or
005	ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE Mairie – Salle du Conseil – 39 route des Pyrénées
006	ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE Mairie – 14 avenue de l'Hôtel de Ville
007	ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE Mairie – Rez-de-chaussée – Le Village
008	ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	07 BV1 – Mairie – Allée F. Buisson (salle du conseil municipal) BV2 – Mairie – Allée F. Buisson (salle des mariages) BV3 – Mairie – Allée F. Buisson (Salle Buisson Nord) BV4 – Police Municipale Plage, Ave des Mimosas (salle Poiraud) BV5 – École primaire Curie-Pasteur – Ave du Marasquer BV6 – Mairie – Allée F. Buisson (Salle des Commissions) BV7 – Mairie – Allée F. Buisson (Salle Buisson Sud) Salle des Fêtes – place Monin Mairie – Rue de la Mairie BV1 - Salle Polyvalente – Rue Molière BV2 - Groupe scolaire – Route d'Ortaffa BV3 - École maternelle – 2 bis rue des Muscats
009	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE
010	AYGUATEBIA	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE
011	BAGES	66670	PERPIGNAN	ELNE	04	03
012	BAHO	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02
013	BAILLESTAVY	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE Maison d'animation – Plaça Nova
014	BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02 BV1 – Foyer rural – Rue des Cordiers BV2 – Salle Jordi au Château les Pins – Boulevard de la République
015	BANYULS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04	UNIQUE Salle des Fêtes – 7 place de la République
016	BANYULS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	04	03 BV1 – MAIRIE – Salle du conseil municipal BV2 – MAIRIE – Salle des Mariages BV3 – MAIRIE – Salle Jean Jaurès
017	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	04 BV1 – Hôtel de Ville – Salle Victor Hugo – Boulevard du 14 Juillet BV2 – Mas de l'ille – Salle 2 – Boulevard des Rois de Majorque BV3 – Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville – Boulevard du 14 Juillet BV4 – Mas de l'ille – Salle 4 – Boulevard des Rois de Majorque
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE Mairie au lieu-dit Le Village
019	BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE Mairie – 1 Place de la Mairie
020	BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE Mairie – 1 Place Pierre Patau
021	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	06 BV1 – Salle des Fêtes – Place David Vidal

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

													BV2 – Salle des Fêtes – Place David Vidal
													BV3 – Mas Pams – Avenue de la Salanque
													BV4 – Mas Pams – Avenue de la Salanque
													BV5 – Mas Pams – Avenue de la Salanque
													BV6 – Mas Pams – Avenue de la Salanque
													Mairie - Ancienne salle de classe
022	BOULE D AMONT	66130	PRADES	PRADES							03	UNIQUE	Salle des Fêtes Jules Gaspard – Place du 8 mai
023	BOULETERNERE	66130	PRADES	PRADES							03	UNIQUE	BV1 - Salle des Fêtes – Rue Arago
024	BOULOU (LE)	66160	CERET	CERET							04	03	BV2 – École primaire – Rue du 4 septembre
													BV3 – Mairie – Avenue Léon-Jean Grégory
025	BOURG MADAME	66760	PRADES	PRADES							03	UNIQUE	Mairie – Place de Catalogne
026	BROUILLA	66620	PERPIGNAN	THUIR							04	UNIQUE	Centre socio-culturel
027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS							03	UNIQUE	Mairie – 10 avenue Lax
028	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)							01	07	BV1 – Avenue du 19 mars 1962 – Centre culturel (Salle J.P. Cerdà)
													BV2 – Avenue de Château Roussillon – École Buffon
													BV3 – Avenue Célestin Freinet - École Prévert
													BV4 – Avenue Célestin Freinet - École Prévert
													BV5 – Avenue du 19 mars 1962 – Centre culturel (Salle J.P. Cerdà)
													BV6 – Avenue de Château Roussillon – École Buffon
													BV7 – Avenue Célestin Freinet - École Prévert
029	CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR							04	UNIQUE	Salle municipale – Place de la mairie
030	CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE							02	UNIQUE	Mairie – 12 Route d'Estagel
031	Code INSEE non attribué												
032	CALMEILLES	66400	CERET	CERET							04	UNIQUE	Bureau de la Mairie – Lieu-dit Le Village
033	CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR							04	UNIQUE	Mairie – La Plaine
034	CAMPOME	66500	PRADES	PRADES							03	UNIQUE	Mairie – La Place
035	CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA							02	UNIQUE	Mairie – 9 Carrer Nou
036	CANAVEILLES	66360	PRADES	OLETTE							03	UNIQUE	Salle de la Mairie – Place de la Fontaine
037	CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON							02	09	BV1 – Hôtel de Ville annexe – Salle des Mariages – Avenue de Ste-Marie
													BV2 – École des Pâquerettes – Impasse Xamma
													BV3 – École des Pâquerettes – Impasse Xamma
													BV4 – École des Pâquerettes – Impasse Xamma
													BV5 – École Jean Mermoz – Impasse Mermoz
													BV6 – École Jean Mermoz – Impasse Mermoz
													BV7 – École Jean Mermoz – Impasse Mermoz
													BV8 – École des Myosotis – 2 rue des Myosotis
													BV9 – École des Myosotis – 2 rue des Myosotis
038	CANOHES	66680	PERPIGNAN	TOULOUGES							01	04	BV1 – Salle des Fêtes – 3 rue de la Mairie
													BV2 – Restaurant scolaire - 5 rue des Écoles
													BV3 – Garderie Municipale - 5 rue des Écoles

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

039	CARAMANY		PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	BV4 – Annexe école primaire – 2 rue du Moulin
040	CASEFABRE		PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Place de la mairie Mairie – Le Village
041	CASES DE PENE		PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie – Salle polyvalente -Rue de l'Hôtel de Ville
042	CASSAGNES		PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie – 6 rue des Capitelles
043	CASTEIL		PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – Rue du Canigou
044	CASTELNOU		PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle des Tilleuls (entrée du village) – Allée salle des Tilleuls
045	CATLLAR		PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Ancienne Mairie – 29 rue d'En Haut
046	CAUDIES DE FENOUILLEDES		PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Espace « Caporal François Fabre » - Salle Debussy
047	CAUDIES DE CONFLENT		PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – Le Village
048	CERBERE		CERET	COTE-VERMEILLE	04	UNIQUE	Mairie – 23 avenue Général de Gaulle
049	CERET		CERET	CERET	04	06	BV1 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
050	CLAIRA		PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	02	BV2 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
051	CLARA-VILLERACH		PRADES	PRADES	03	02	BV3 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
052	CODALET		PRADES	PRADES	03	UNIQUE	BV4 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
053	COLLIOURE		CERET	COTE VERMEILLE	04	02	BV5 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
054	CONAT		PRADES	PRADES	03	UNIQUE	BV6 – École Marc Chagall – Avenue Jules Ferry
055	CORBERE		PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	BV1 – Salle polyvalente – Impasse des Sports
056	CORBERE LES CABANES		PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	BV2 – Salle des Fêtes – Boulevard des Albères
057	CORNEILLA DE CONFLENT		PRADES	PRADES	03	UNIQUE	BV1 – Salle polyvalente – 1 rue des Vignes
058	CORNEILLA LA RIVIERE		PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salles polyvalentes – Place de la République
059	CORNEILLA DEL VERCOL		PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	BV1 – Salle polyvalente du centre culturel – Rue Jules Michelet
060	CORSAVY		CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	BV2 – Salle polyvalente du centre culturel – Rue Jules Michelet
061	COUSTOUGES		CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie – Place du 8 mai 1945
062	DORRES		PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Salle des fêtes – Rue de la mairie
063	CLUSES (les)		CERET	CERET	04	UNIQUE	Salle du Conseil municipal – mairie – 13 rue Pomarola
064	EGAT		PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Bâtiment de la mairie – 36 Carrer d'Amunt
065	ELNE		PERPIGNAN	ELNE	04	06	Salle Yves Gandou – mairie - 1 rue de la Poste
							Salle des Fêtes – Place de la République -
							Mairie – Rue Barri d'Amont
							Mairie- Salle des Mariages – Route des Écoles
							Mairie – 4 Carrer Major
							Salle Polyvalente
							Mairie – Salle des Fêtes – 1 place Colomines
							BV1 – Mairie – Cité administrative – Boulevard Voltaire
							BV2 – Mairie – Cité administrative – Boulevard Voltaire
							BV3 – Mairie – Cité administrative – Boulevard Voltaire
							BV4 – Mairie – Cité administrative – Boulevard Voltaire
							BV5 – Mairie – Cité administrative – Boulevard Voltaire

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

066	ENVEITG	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	BV6 - Mairie - Cité administrative - Boulevard Voltaire Mairie - 14 avenue de la Gare Internationale
067	ERR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 1 carrer de l'Ajuntament
068	ESCARO	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'Église
069	ESPIRA DE L'AGLY	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	BV1 - Salle Joan Cayrol - Salle des Fêtes - Allée Jean Teulière BV2 - Foyer du 3ème âge - Place du Docteur Jaupart
070	ESPIRA DE CONFLENT	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
071	ESTAGEL	66310	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE	Salle Arago - Avenue du Docteur Torrelles - (à côté de la mairie)
072	ESTAVAR	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Sant Jumoa
073	ESTOHER	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Rue de l'École
074	EUS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Carrer de l'Ajuntament
075	EYNE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - Cal Martinet
076	FEILLUNS	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 1 Place de la Mairie
077	FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - La Vilasse
078	FILLOLS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
079	FINESTRET	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Plaça del Firal
080	FONTPEDROUSE	66360	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 130 Rue de Saint-Thomas
081	FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 rue du Planas
082	FORMIGUERES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - 1 place de l'Église
083	FOSSE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - Les Cabanes
084	FOURQUES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
085	FUILLA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie - 1 Cami de Serdinya
086	GLORIANES	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Place de la Mairie
087	Numéro /NSEE non attribué						
088	ILLE SUR TET	66310	PRADES	VINÇA	03	03	BV1 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin BV2 - Salle « La Catalane » - 4 avenue Chopin
089	JOCH	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie - Carrer Major
090	JUJOLS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie - Le Village
091	LAMANERE	66230	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie - 9 Carrer del Cingla
092	LANSAC	66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - 52 rue de la Mairie
093	LAROQUE DES ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 - Mairie - Salle du Conseil municipal - Rue Carbonell BV2 - Salle polyvalente
094	LATOURE BAS ELNE	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	02	BV1 - Salle des Fêtes - rue Saint-Jacques BV2 - Cantine scolaire - Avenue Pierre Camps
095	LATOURE DE CAROL	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie - 6 place Carlane
096	LATOURE DE FRANCE	66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie - Salle des Fêtes - Avenue Guy Malé
097	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie - 27 Grand Rue du Capitoul
098	LLAGONNE(LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie - Salle du conseil municipal - Promenade du Pré de la Ville
099	LLAURO	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie - 1 place du Platane

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

100	LLO		66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – Route d'Eyne
101	LLUPIA		66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – Salle Joan Cayrol – 13 Carrer de l'Aire
102	MANTET		66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie – Place de la République
103	MARQUIXANES		66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie- Salle de réunions – Rue des Écoles
104	MASOS (LOS)		66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle des Fêtes – C.D. 24 – Lionet
105	MATEMALE		66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – 1 place de la Mairie
106	MAUREILLAS/LAS ILLAS		66480	CERET	CERET	04	03	BV1 – Foyer municipal , route de Las Ilias BV2 – Foyer municipal, route de Las Ilias BV3 – Annexe de la mairie – Las Ilias
107	MAURY		66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – Place de la Marie
108	MILLAS		66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	04	BV1 – Centre socio-culturel – Allée Henri Barbusse BV2 – Centre socio-culturel – Allée Henri Barbusse BV3 – Centre socio-culturel – Allée Henri Barbusse BV4 – Centre socio-culturel – Allée Henri Barbusse
109	MOLITG LES BAINS		66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – Salle polyvalente – 6 carrer Major
110	Numéro INSEE non attribué							
111	MONTALBA LE CHATEAU		66310	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – 11 Cami d'ille
112	MONTAURIOL		66300	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie – Le Village
113	MONTBOLO		66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie – 2 rue de l'Eglise
114	MONTESCOT		66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Salle des fêtes – 2 rue du Roussillon
115	MONTESQUIEU des ALBERES		66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	UNIQUE	Mairie – Salle Jean Thubert – Grand'Rue
116	MONTFERRER		66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE	Mairie – Rue Principale
117	MONT LOUIS		66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – boulevard Vauban
118	MONTNER		66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE	Foyer rural – 15 rue de la République
119	MOSSET		66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – Salle du Conseil Municipal – Balco de la Solana
120	NAHUJA		66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – plaça Municipi
121	NEFIACH		66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des Fêtes – Le Foirail
122	NOHEDES		66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – carrer dels pastours
123	NYER		66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie – place de la Mairie
124	FONT ROMEU ODEILLO VIA		66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02	BV1 – Mairie – 1 avenue Professeur Trombe BV2 – Groupe scolaire La Forêt – 1 allée des écoles
125	OLETTE		66360	PRADES	OLETTE	03	02	BV1 – Salle des Fêtes située sous les bureaux de la mairie – Av. Gal de Gaulle BV2 – École – mairie annexe de Évol – Place Ludovic Massé
126	OMS		66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie – salle polyvalente située au rez-de-chaussée
127	OPOUL PERILLOS		66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie – 22 avenue Pierre Estrac
128	OREILLA		66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie – Salle polyvalente – L e Village
129	ORTAFFA		66560	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Mairie – Salle du 3ème âge – Place du Clocher
130	OSSEJA		66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – place Saint Paul
131	Numéro INSEE non attribué							
132	PALAU DE CERDAGNE		66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 15 rue du Marquis de Tilière

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

133	PALAU DEL VIDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 – Mairie – Place de la République BV2 – Groupe scolaire – Chemin de Batipalmes Salle des Fêtes – Rue de la Tramontane
134	PASSA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	
135	Numéro /NSEE non attribué						
136	PERPIGNAN	66000	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	02	068	BV1 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer BV2 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer BV3 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer BV4 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer BV5 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy BV6 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy BV7 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy BV8 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais BV9 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais BV10 – École Jean Alio – Place Cassanyes BV11 – École Jean Alio – Place Cassanyes BV12 - École Jean Alio – Place Cassanyes BV13 – Salle des Libertés – 3 rue Edmond Bartissol BV14 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry BV15 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry BV16 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry BV17 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry BV18 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry BV19 - Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano BV20 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano BV21 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano BV22 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano BV23 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano BV 24 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau BV25 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau BV26 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane BV27 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane BV28 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Rue Foment de la Sardane BV29 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts BV30 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts BV31 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez BV32 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez BV33 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez BV34 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez BV35 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez BV36 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

					PERPIGNAN 5	01	BV37 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
					PERPIGNAN 5	01	BV38 - Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
					PERPIGNAN 6	03	BV39 - Hôtel de Ville – Place de la Loge – Salle Paul Alduy
					PERPIGNAN 6	03	BV40 - Hôtel de Ville – Place de la Loge
					PERPIGNAN 6	03	BV41- Salle polyvalente – 52 rue Maréchal Foch
					PERPIGNAN 6	03	BV42 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
					PERPIGNAN 6	03	BV43 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
					PERPIGNAN 6	03	BV44 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
					PERPIGNAN 7	01	BV45 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
					PERPIGNAN 7	01	BV46 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
					PERPIGNAN 7	01	BV47 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
					PERPIGNAN 7	01	BV48 - Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
					PERPIGNAN 7	01	BV49 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
					PERPIGNAN 7	01	BV50 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
					PERPIGNAN 7	01	BV51 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseaie
					PERPIGNAN 7	01	BV52 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseaie
					PERPIGNAN 8	03	BV53 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
					PERPIGNAN 8	03	BV54 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
					PERPIGNAN 8	03	BV55 – École Jean-Jacques Rousseau – Rue Courteline
					PERPIGNAN 8	03	BV56 – Groupe scolaire D'Alernbert – Rue Pascal-Marie Agasse
					PERPIGNAN 8	03	BV57 – Groupe scolaire D'Alernbert – Rue Pascal-Marie Agasse
					PERPIGNAN 8	03	BV58 – Groupe scolaire D'Alernbert – Rue Pascal-Marie Agasse
					PERPIGNAN 8	03	BV59 – Groupe scolaire D'Alernbert – Rue Pascal-Marie Agasse
					PERPIGNAN 9	01	BV60 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
					PERPIGNAN 9	01	BV61 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
					PERPIGNAN 9	01	BV62 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
					PERPIGNAN 9	01	BV63 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
					PERPIGNAN 9	01	BV64 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
					PERPIGNAN 9	01	BV65 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
					PERPIGNAN 9	01	BV66 - Mairie du Quartier Nord – Salle Polyvalente – Rue Jardins St Louis
					PERPIGNAN 9	01	BV67 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
					PERPIGNAN 9	01	BV68 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
					CERET	04	Mairie – salle du Conseil Municipal – avenue de France
137	PERTHUS (LE)	66480	CERET		RIVESALTES	02	Mairie – salle des mariages – Boulevard National
138	PEYRESTORTES	66600	PERPIGNAN		SOURNIA	02	Mairie – Rue de la mairie
139	PEZILLA DE CONFLENT	66730	PRADES		MILLAS	03	BV1 – Centre culturel – Rue Ferdinand José
140	PEZILLA LA RIVIERE	66370	PERPIGNAN			02	BV2 – Centre culturel – Rue Ferdinand José
141	P/A	66380	PERPIGNAN		RIVESALTES	02	BV1 – Salle Jean Jaurès – Avenue de Bompas
						04	BV2 – Salle Jean Jaurès – Avenue de Bompas
							BV3 – Salle Louis Torrelles – Parking Site Anne – Rue Site Anne

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

142	PLANES	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	BV4 – École Louis Torcatès – Cantine scolaire – Rue Ste Anne Mairie – Le Village
143	PLANEZES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie – 18 place de la République
144	POLLESTRES	66450	PERPIGNAN	TOULOUGES	01 03	03	BV1 - Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV2 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals BV3 – Salle Polyvalente Jordi Barre – Avenue Pablo Casals
145	PONTEILLA-NYLS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	BV1 – Mairie de Pontella – Rue du Conflent BV2 – Annexe mairie de Nyls – Avenue de Pollestres
146	PORTA	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 14 Route Nationale
147	PORTE PUYMORENS	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 1 place de la Mairie
148	PORT VENDRES	66660	CERET	COTE VERMEILLE	04	03	BV1 – Mairie – 8 rue Jules Pams BV2 – Centre culturel – place Castellane BV3 – École maternelle – rue Aristide Briand
149	PRADES <i>(suite à délibération du 12/04/2010)</i>	66500	PRADES	PRADES	03	03	BV1 – Salle « Le Foirail » - Impasse du Foirail BV2 – Salle du Pessebre : Rue San Juan de Porto Rico BV3 – Salle Maternelle Pasteur BV4 – Salle Kizizingen – Plaine Saint-Martin BV5 – Salle El Gelcon – Rue de la Basse
150	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOLA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie – Salle des Mariages – 6 rue Porte de France
151	PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – 20 rue du Balcon de Fenouillèdes
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Salle des Fêtes – Place de la Fontaine
153	PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – La Trinité
154	PUYVALADOR / RIEUTORT	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	BV1 – Salle polyvalente de Puyvalador BV2 – Salle polyvalente de Rieutort
155	PY	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Mairie – 12 place Saint-Paul
156	RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – place de la commune
157	RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle des fêtes
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02	UNIQUE	Mairie – Place de la Mairie
159	REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	UNIQUE	Mairie – route de Formigueres
160	REYNES	66400	CERET	CERET	04	02	BV1 -Mairie – Le Village BV2 – Immeuble communal « Les Échoppes du Pont »
161	RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle des Fêtes – Rue de la Mairie
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – 3 route de Vinça
163	Numéro /NSEE non attribué						
164	RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	06	BV1 -Centre associatif et culturel – Place du Général de Gaulle BV2 – École Pons – Rue Émile Parès BV3 – Club du 3ème âge – Rue des Oiseaux BV4 – Mairie - Place de l'Europe (salle Rio) BV5 – Salle « Ami Club » - Avenue du Stade BV6 – Les Domes – Avenue de la Marne

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

165	RODES	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – Salle du Conseil Municipal – 4 Carrer Gran
166	SAHORRE	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Centre culturel – Route de Fullia
167	SAILLAGOUSE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – Place Oliva
168	ST ANDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	BV1 – Mairie (salle du Conseil) – 10 allée de la Liberté – B.P. 16 BV2 – Mairie (salle d'exposition) – 10 allée de la Liberté – B.P. 16
169	ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – 2 place de Centemach
170	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – 3 carrer del Canigo
171	ST CYPRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	09	BV1 – Mairie – Rue Alexandre Dumas BV2 – École Noguères – rue Auguste Rodin BV3 – Office du Tourisme – Quai Arthur Rimbaud BV4 – Salle Genin de Règnes – Avenue du Roussillon BV5 – École maternelle MET – Rue François Arago BV6 – École maternelle MET – Rue François Arago BV7 – Foyer des personnes âgées – Rue Mirabeau BV8 – Yacht club – Quai Arthur Rimbaud BV9 – École Alain – Rue Albert Camus
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	08	BV1 – Mairie – Salle Jean Jaurès – 5 rue de la République BV2 – Centre sportif et culturel – Place du Mas Carbasse (déplacé jusqu'à fin décembre 2011 vers le Musée du Mas Carbasse par arrêté préfectoral du 8 février 2010) BV3 – Salle Méditerranée – Place de la Méditerranée BV4 – Halle Frison Roche – Allée de la Méditerranée BV5 – Halle Frison Roche – Allée de la Méditerranée
173	ST FELIU D AMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	BV6 – Espace Léo Lagrange – Salle Condorcet - 231 av. Général de Gaulle BV7 – Espace Léo Lagrange – salle Dolto – 231 av. Général de Gaulle BV8 – Espace Saint-Mamet – Route de Perpignan
174	ST FELIU D AVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	UNIQUE	Salle des Fêtes – Rue de la Mairie
175	ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	Salle polyvalente – Allée des Sports BV1 – Salle polyvalente – 19 rue Georges Clémenceau BV2 – Mairie – S3 avenue Maréchal Joffre
176	ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02	02	BV1 – Gymnase Municipal – Rue Jean Mermoz BV2 – Gymnase Municipal – Rue Jean Mermoz
177	ST JEAN LASSELLE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle Marcel Cazelles – 4 place de la République Centre socio-culturel -
178	ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE	Salle des Réunions/mariages – Rue de l'Église
179	ST LAURENT DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE	BV1 – Foyer rural – Boulevard Nicolas Canal
180	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SLQUE	02	07	BV2 – École Joseph Cortada – Chemin de Leucate BV3 – École Pablo Casals – Avenue Pablo Casals BV4 – Salle Marinade – Boulevard Nicolas Canal BV5 – École Romain Vidal – Chemin de Leucate

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

181	STE LEOCADIE											BV6 – Salle polyvalente – Chemin de Leucate (bureau 6) BV7 – Salle polyvalente – Chemin de Leucate
182	STE MARIE	66800	PERPIGNAN	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE						Mairie – place Michel Aris
		66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	04						BV1 – Salle communale – Impasse du Boulodrome (village) BV2 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades Agora (plage) BV3 – Salle communale – Impasse du Boulodrome (village) BV4 – Centre culturel l'Oméga – 2 rue des Cyclades Agora (plage)
183	ST MARSAL	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE						Mairie – 2 rue du Panader
184	ST MARTIN	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE						Mairie – le Village
185	ST MICHEL DE LLOTES	66310	PERPIGNAN	VINÇA	03	UNIQUE						Mairie (salle des fêtes) – Veinat de l'école
186	ST NAZAIRE	66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02						BV1 – Foyer Rural Jean Cortie BV2 – Foyer Rural Jean Cortie
187	ST PAUL DE FENOUILLET	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	02						BV1 – Foyer rural – Avenue Pézières BV2 – Foyer rural – Avenue Pézières
188	ST PIERRE DELS FORCATS		PERPIGNAN	MONT-LOUIS	03	UNIQUE						Mairie – Grand Rue
189	SALEILLES	66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	04						BV1 -Mairie- salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945 BV2 – Mairie - salle polyvalente - 2 boulevard du 8 mai 1945
												BV3 -Gymnase BV4 -Gymnase
190	SALSES LE CHATEAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02						BV1 – Salle des Fêtes – rue Gaston Clos BV2 – Salle des Fêtes – rue Gaston Clos
191	SANSA	66360	PERPIGNAN	OLETTE	03	UNIQUE						Mairie – Ancien presbytère
192	SAUTO	66210	PERPIGNAN	MONT-LOUIS	03	UNIQUE						Mairie – Rue Creueta
193	SERDINYA	66360	PERPIGNAN	OLETTE	03	UNIQUE						Salle des fêtes
194	SERRALONGUE	66280	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04	UNIQUE						Mairie – 4 rue Abdon Poggi
195	SOLER (LE)	66270	PERPIGNAN	MILLAS	03	05						BV1 -Mairie (salle des Mariages) – Rue Paul Vaillant-Couturier BV2 – Salle des Fêtes
												BV3 – Salle Martin Vivès cloisonnée BV4 – Salle des Fêtes cloisonnée BV5 – Salle Martin Vivès cloisonnée
196	SOREDE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02						BV1 – Salles des Fêtes 1 – Rue de la Sardane BV2 – Salle des Fêtes 2 – Rue de la Sardane
197	SOUANYAS	66360	PERPIGNAN	OLETTE	03	UNIQUE						Mairie – place du village
198	SOURNIA	66730	PERPIGNAN	SOURNIA	02	UNIQUE						Foyer Rural – R.D. 619 – Place de la République
199	TAILLET	66400	CERET	CERET	04	UNIQUE						Salle polyvalente
200	Numéro INSEE non attribué											
201	TARERACH	66320	PERPIGNAN	SOURNIA	02	UNIQUE						Mairie – 8 rue de la Mairie
202	TARGASONNE	66120	PERPIGNAN	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE						3 bis route d'Andorre
203	TAULIS	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	UNIQUE						Mairie – rue des rocaïlles
204	TAURINYA	66500	PERPIGNAN	PRADES	03	UNIQUE						Mairie – 13 camí del Canigo
205	TAUTAVEL	66720	PERPIGNAN	LATOURE DE FRANCE	02	UNIQUE						Mairie – place de la République

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

206	TECH (LE)	66230	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	04	UNIQUE	Mairie – route de la Lau
207	TERRATS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – Avenue du Vallespir
208	THEZA	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	UNIQUE	Mairie – place de la promenade
209	THUES ENTRE VALLS	66360	PRADES	OLETTE	03	UNIQUE	Salle Saint Génis rue de la Soulane
210	THUIR	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	06	BV1 – Maison Jeunes et Culture – Salle Léon-Jean Grégory BV2 – Maison Jeunes et Culture – Salle du 3ème âge – Bd Grégory BV3 – Maison Jeunes et Culture - Salle du billard – Bd Grégory BV4 – Maison Jeunes et Culture – Salle Léon-Jean Grégory BV5 – École Michel Maurette BV6 – École Michel Maurette
211	TORDERES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – 2 rue des Écureuils
212	TORREILLES	66440	PERPIGNAN	SAINTE LAURENT SALANQUE	02	03	BV1 – Groupe scolaire Jules Verne – Rue Alphonse Daudet BV2 – Groupe scolaire Jules Verne – Rue Alphonse Daudet BV3 – Groupe scolaire Jules Verne – Rue Alphonse Daudet
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	BV1 – Foyer des aînés - Place Abelanet BV2 – Salle des Fêtes – Avenue Jules Ferry BV3 – Salle polyvalente – Entrée côté place Abelanet BV4 – Salle polyvalente – Entrée parking de la de la Poste BV5 – Maison des associations -rez-de-chaussée- Espace Léo Lagrange – Place Abelanet
214	TRESSERE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Mairie – Place Nova
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – route de Sournia
216	TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie – 5 place de la Mairie
217	TROUILLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Salle des Fêtes - Avenue des Albères
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – place Oliva
219	URBANYA	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – Le Village
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	UNIQUE	Mairie – 2 carrer Gorto Blanc
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Mairie – place du Général Casso
222	VERNET LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Mairie – place de l'entente cordiale
223	VILLEFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	UNIQUE	Salle Jauffret – 23 rue St Jacques
224	VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	BV1 – Mairie – salle des fêtes – 22 avenue du Littoral BV2 – Salle Maréchal Joffe
225	VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	UNIQUE	Salle polyvalente
226	VILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	UNIQUE	Foyer de la Salle des Fêtes – Place de la République
227	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02	BV1 – Salle des fêtes – 1 rue Général de Gaulle BV2 – Espace jeunes – avenue du Roussillon
228	VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINTE ESTEVE	02	UNIQUE	Mairie – Salle du conseil municipal – Avenue du Canigou
229	Numéro INSEE non attribué						
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03	UNIQUE	Salle des fêtes Pierre Gipoulo – 17 avenue Général de Gaulle
231	VINGRAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	UNIQUE	Mairie – 7 place de la République
232	VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	UNIQUE	Mairie – rue de la fontaine

Annexe n°1 à l'arrêté du 11 août 2010
Bureaux de vote

233	VIVES	66490	CERET	CERET	04	UNIQUE	Mairie - 3 rue de la Mairie
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	02	UNIQUE	Mairie - 8,10 rue principale

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE (D')	CIRC.	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
001	ALBERE (1)	66480	CERET	CERET	04	PANNEAUX place de la mairie
002	ALENYA	66200	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	Place Henri Sayroux – GRILLES du Parc Écoffier Rue du Paradis – MUR de la mairie Croisement de la rue des Compagnons et de l'avenue de Perpignan – PANNEAUX
					07	
						Boulevard du 8 mai – CLÔTURE du centre de loisirs
						Croisement de l'avenue Jean Jaurès et de l'avenue du Littoral : GRILLES de l'école primaire
						Croisement de la route du Golf et de la route de Saint-Cyprien : PANNEAUX
						Croisement de la rue A. Bouille et de la rue P. Picasso : PANNEAUX
003	AMELIE LES BAINS/ PALALDA	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04	Devant la mairie – 5 Rue des Thermes : PANNEAUX Ancien Théâtre de Verdure – Rue des Thermes : PANNEAUX Allée de la Liberté : PANNEAUX
						Devant la mairie de PALALDA – Rue du Bac - PANNEAUX
						Cami del Firal à PALALDA : PANNEAUX
						Super Amélie : PANNEAUX
						Boulevard de la Petite Provence : PANNEAUX
						Route de Céret – H.L.M. Estanyol : PANNEAUX
						Route du Col du Fourtou – devant la caserne des Pompiers : PANNEAUX
						62 Avenue du Vallespir – devant la crèche : PANNEAUX
004	ANGLES (les)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – Place du Coq d'Or
005	ANGOUSTRINE/MILLENEUVE ESCALDES	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	PANNEAUX implanté devant la mairie – 39 route des Pyrénées
006	ANSIGNAN	66220	PERPIGNAN	SAINTE PAUL DE FENOUILLET	02	Cour de la mairie – Rue de l'Aqueduc
007	ARBOUSSOLS	66320	PRADES	SOURNIA	02	PANNEAUX – Carrer de la Tourte
008	ARGELES SUR MER	66700	CERET	ARGELES SUR MER	04	VILLAGE – Allée Ferdinand Buisson : PANNEAUX face à la MAIRIE VILLAGE – Rue de la Convention – PANNEAUX Angle rue du 14 juillet VILLAGE – PANNEAUX avenue du 8 mai, près du Rond-Point de Collioure VILLAGE – PANNEAUX devant le parking de la piscine VILLAGE – PANNEAUX place Gambetta, côté Centre Médical VILLAGE – Chemin de la Cérque – PANNEAUX face au cimetière VILLAGE – Rue du 14 Juillet – Rond-point de l'école Granotera VILLAGE – Avenue d'Hürth – PANNEAUX entre station d'essence et chemin de Palau VILLAGE – Avenue du Marasquer : PANNEAUX devant l'école primaire Cune-Pasteur
						PLAGE – Rond-point d'arrivée Plage : PANNEAUX côté parking des Platanes
						PLAGE – Avenue du Tech : PANNEAUX au rond-point Joie et Lumière
						PLAGE – Avenue du Grau : PANNEAUX à l'entrée du port
						PLAGE – Parking place de l'Europe : PANNEAUX face aux bureaux de la police municipale
						PLAGE DU RACOU : avenue de la Torre d'en Sorra – PANNEAUX devant la résidence Comité de Taillefer

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

009	ARLES SUR TECH	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04	03	PANNEAUX Bailis de la mairie PANNEAUX Avenue de l'Alzine Rodone PANNEAUX – Route Nationale Can Parèze
010	AYGUATEBIA	66360	PRADES	OLETTE	03		Rue de la Mairie – PANNEAUX sur le parking de l'entrée du village
011	BAGES	66670	PERPIGNAN	ELNE	04	04	PANNEAUX devant la mairie – Avenue Jean Jaurès PANNEAUX devant la salle polyvalente – Rue Moilière PANNEAUX devant l'école primaire – Route d'Ortaffa PANNEAUX devant l'école maternelle – 2 bis, rue des Muscats PANNEAUX sur la place du 8 mai 1945 PANNEAUX sur parking de la place de Guardia PANNEAUX implantés au lieu-dit Le Village PANNEAUX implantés devant le centre culturel Cocteau Marais – Avenue du Paquebot des Sables
012	BAHO	66540	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	
013	BAILLESTAVY	66320	PRADES	VINÇA	03		
014	BAIXAS	66390	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	02	
015	BANYJLS DELS ASPRES	66300	CERET	CERET	04		PANNEAUX sur le mur du garage communal de la rue du Thou
016	BANYJLS SUR MER	66650	CERET	COTE VERMEILLE	04	05	PANNEAUX face à la mairie – Avenue de la République Marché – PANNEAUX Angle de la rue du 14 juillet et de la rue St Sébastien PANNEAUX avenue de la Gare - Face à la résidence La Grande Bleue PANNEAUX sur l'avenue De Gaulle – au lieu-dit Pont du Puig del Mas PANNEAUX au Mas Reig à la route des Crêtes
017	BARCARES (LE)	66420	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	05	PANNEAUX face à l'hôtel de ville – boulevard du 14 juillet PANNEAUX implantés devant le Mas d'Ille – Bid des Rois de Majorque PANNEAUX implantés devant le Tennis Club – Avenue de la Coudalère PANNEAUX sur la place du village – Bid de la Côte Vermeille PANNEAUX devant le centre culturel Cocteau Marais – Avenue du Paquebot des Sables
018	BASTIDE (LA)	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX installés sur la clôture extérieure du jardin de la mairie
019	BELESTA	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX posés sur le mur de la mairie – 1 place de la Mairie
020	BOLQUERE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX implantés devant la mairie – Place Pierre Patau PANNEAUX posés avenue du Serrat de l'Ours
021	BOMPAS	66430	PERPIGNAN	PERPIGNAN VII (7)	01	02	PANNEAUX implantés place David Vidal PANNEAUX situés Mas Pams, avenue de La Martine
022	BOULE D AMONT	66130	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX posés dans le parking situé à l'entrée du village
023	BOULETNERNE	66130	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX implantés au 6 bis, Cami Réal
024	BOULOU (LE)	66160	CERET	CERET	04	07	PANNEAUX devant la mairie – Avenue Léon-Jean Grégory PANNEAUX situés Cours du Pic Estelle PANNEAUX sur l'Avenue d'En Carbouner
025	BOURG MADAME	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX apposés sur la clôture de l'avenue Jean Moulin
026	BROUILLA	66620	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX apposés sur la clôture de la place Jean Jaurès PANNEAUX de la rue Arago PANNEAUX de la rue du 4 septembre PANNEAUX sur la place de Catalogne – devant la mairie PANNEAUX implantés devant le centre culturel PANNEAUX apposés sur la Place du Marché (rue Julien Panchoi)

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

027	CABANASSE (LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX implantés sur le parking de la mairie – Avenue Lax EMPLACEMENTS sur le mur Carcazona de l'avenue Lax
028	CABESTANY	66330	PERPIGNAN	PERPIGNAN III (3)	01	13	PANNEAUX implantés devant l'École Prévert – Avenue du Roussillon PANNEAUX posés devant les H.L.M. Las Bruzes – Avenue Freinet PANNEAUX situés dans l'avenue François Mitterrand PANNEAUX situés sur le parking de l'avenue de la Madeleine PANNEAUX devant la mairie – Place des Droits de l'Homme PANNEAUX face à la pharmacie du Roussillon – Avenue de Perpignan PANNEAUX de l'école Buffon - Rue du Périgord PANNEAUX sur le boulevard Picasso – Coste Rouge PANNEAUX apposés devant le centre commercial Bajoles – Av. Dauphiné PANNEAUX érigés devant les ateliers municipaux – Av. Carbonnell PANNEAUX au Mas Guérindo – Angle rue Caquot et avenue Ampère PANNEAUX devant le parking du Centre Culturel – Av. 19 mars 1962 PANNEAUX implantés devant le château d'eau de la rue du Périgord PANNEAUX sur la place de la Mairie PANNEAUX apposés route d'Estegel – devant la terrasse du café PANNEAUX le long du mur communal – bouledrome – chemin de la Fontaine PANNEAUX sur le parking à côté de la mairie PANNEAUX implantés Route de la Castellane PANNEAUX implantés face à la mairie - Carrer Nou PANNEAUX situés face à la mairie – Place de la Fontaine PANNEAUX posés place St Jacques – Face à la mairie PANNEAUX implantés Impasse Xamma – face à l'école Pâquerettes / tennis PANNEAUX mis avenue de Catalogne, entre Poste et Fontaine PANNEAUX érigés Impasse J. Mermoz – devant l'école JeanMermoz PANNEAUX apposés avenue E. Sauvy, au droit de l'école des Myositis PANNEAUX installés place de la Côte Radieuse – côté Est PANNEAUX posés face à l'Office de Tourisme – bd Tixador PANNEAUX situés Rue des Ecoles PANNEAUX implantés Avenue du Mas Gaffard PANNEAUX apposés sur la place de la mairie PANNEAUX érigés dans la rue de Las Trinquagues PANNEAUX mis dans la rue des Anciens Combattants PANNEAUX installés face au n° 2 de la rue du Moulin PANNEAUX apposés place de la mairie (sur troncs des platanes et en façade de la mairie) Utilisation du MUR du GARAGE, face à la mairie – le Village PANNEAUX sur le mur de clôture de l'école (place des écoles) + PANNEAUX mobiles PANNEAUX implantés devant la mairie – Rue des Capitales PANNEAUX posés sur la place de la mairie Panneaux sur le chemin des ateliers municipaux
029	CAIXAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		
030	CALCE	66600	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02		
032	CALMEILLES	66400	CERET	CERET	04		
033	CAMELAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		
034	CAMPOME	66500	PRADES	PRADES	03		
035	CAMPOUSSY	66730	PRADES	SOURNIA	02		
036	CANAVELLES	66360	PRADES	OLETTE	03		
037	CANET EN ROUSSILLON	66140	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	07	
038	CANOHES	66680	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	06	
039	CARAMANY	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		
040	CASEFABRE	66130	PRADES	VINÇA	03		
041	CASES DE PENE	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02		
042	CASSAGNES	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		
043	CASTEIL	66500	PRADES	PRADES	03		
044	CASTELNOU	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

045	CATLLAR	66500	PRADES	03	02	PANNEAUX implantés sur le parking de la rue du Canigou PANNEAUX apposés devant les ateliers municipaux
046	CAUDIES DE FENOUILLEDES	66220	PERPIGNAN	02		PANNEAUX posés sur la place de la mairie
047	CAUDIES DE CONFLENT	66360	PRADES	03		PANNEAUX installés face à l'ancienne école
048	CERBERE	66290	CERET	04		PANNEAUX d'affichage avenue Général de Gaulle (face à la mairie)
049	CERET	66400	CERET	04	06	PANNEAUX implantés Av. Général de Gaulle – Devant service Jeunesse PANNEAUX situés devant Méliers d'Art St Roch – Bid Lafayette PANNEAUX avenue des Aspres – devant le terrain de pétanque du Pont PANNEAUX posés avenue d'Espagne PANNEAUX de l'avenue de la Gare
050	CLAIRA	66530	PERPIGNAN	02	02	PANNEAUX implantés sur le parking des Tins PANNEAUX posés devant la salle des Fêtes – Bid des Albères PANNEAUX installés devant la salle polyvalente dans l'impassée des Sports
051	CLARA-VILLERACH	66500	PRADES	03	03	PANNEAUX installés à Clara – 1 rue des Vignes PANNEAUX posés 1 rue des Tilleuls à Villerach PANNEAUX implantés à Clara – 1 rue de la Mairie
052	CODALET	66500	PRADES	03		PANNEAUX apposés sur le mur latéral de la mairie sur la place de la République – Utilisation de la clôture en tant que de besoin
053	COLLIOURE	66190	CERET	04	05	PANNEAUX rue de la République PANNEAUX Le Faubourg – sur la passerelle du Château Royal PANNEAUX boulevard du Boramar
054	CONAT	66500	PRADES	03		PANNEAUX au Centre culturel – rue Michelet PANNEAUX avenue Jacques Delcos
055	CORBERE	66130	PERPIGNAN	03		PANNEAUX installés sur le pont, au centre du village
056	CORBERE LES CABANES	66130	PERPIGNAN	03		PANNEAUX apposés rue du Puits, sur l'aire de loisirs
057	CORNEILLA DE CONFLENT	66500	PRADES	03		PANNEAUX situés 13 rue Pomarola, face à la mairie
058	CORNEILLA LA RIVIERE	66550	PERPIGNAN	03	03	PANNEAUX posés au Carrer del Canigo, face au lavoir communal PANNEAUX implantés rue de l'Eglise, en face des numéros 2 et 4 PANNEAUX érigés rue Clave Verte PANNEAUX posés Cité Beau Soleil PANNEAUX situés rue des Ecoles
059	CORNEILLA DEL VERCOL	66200	PERPIGNAN	04		PANNEAUX situés sur la place du Village
060	CORSAVY	66150	CERET	04		PANNEAUX posés à l'intersection entre le chemin vicinal et la R.D. 71B
061	COUSTOUGES	66260	CERET	04		PANNEAUX implantés 1 place de la Coloumine
062	DORRES	66760	PRADES	03		PANNEAUX posés Bid Pablo Neruda
063	CLUSES (les)	66480	CERET	04		PANNEAUX implantés avenue Paul Reig
064	EGAT	66120	PRADES	03	10	PANNEAUX situés place de l'Eglise
065	ELNE	66200	PERPIGNAN	04		PANNEAUX installés avenue Général de Gaulle PANNEAUX érigés sur la route de Latour Bas Elne PANNEAUX dressés devant la Cité Administrative – Boulevard Voitaire PANNEAUX posés sur la Route Nationale PANNEAUX implantés sur le parking du couvent

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

097	LESQUERDE	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX devant la mairie – 27 grand rue du capitoul PANNEAUX devant l'entrée de la salle des fêtes PANNEAUX situés 14 rue des Cerisiers
098	LLAGONNE(LA)	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		
099	LLAURO	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		
100	LLO	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX installés devant la mairie – Route d'Eyne
101	LLUPIA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX érigés au 13 Carrer de l'Aire PANNEAUX implantés devant la salle des Fêtes Joan Cayrol
102	MANTET	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés sur la place du Village
103	MARQUIXANES	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX posés devant la mairie – 4 rue des Ecoles
104	MASOS (LOS)	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX place la République
105	MATEMALE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX place de la Mairie
106	MAUREILLAS/LAS ILLAS	66480	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX route de las Illas PANNEAUX – annexe mairie de Las Illas
107	MAURY	66460	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX – place de la mairie
108	MILLAS	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03	07	PANNEAUX avenue Jean Jaurès – Centre Socio Culturel PANNEAUX avenue Jean Jaurès – Moulin à huile PANNEAUX rue de file à l'angle de l'allée Edmond Michelet PANNEAUX rue du Stade PANNEAUX boulevard Vaillant Couturier PANNEAUX à l'angle des rues Victor Hugo et Canal PANNEAUX place du Bibés PANNEAUX rambila Pau Casals PANNEAUX installés au 11 Cami d'ille PANNEAUX Mas KIRC PANNEAUX à côté de la Mairie PANNEAUX – Les Hostalets
109	MOLITG LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03		
111	MONTALBA LE CHATEAU	66310	PRADES	VINÇA	03		
112	MONTAURIOL	66300	CERET	CERET	04	03	
113	MONTBOLO	66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX sur le parking face à la Mairie
114	MONTESCOT	66200	PERPIGNAN	ELNE	04		PANNEAUX place des acacias
115	MONTESQUIEU des ALBERES	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04		PANNEAUX apposés face à la salle Jean Thubert – Grand'Rue
116	MONTFERRER	66150	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX rue principale – Le lavoir
117	MONT LOUIS	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX boulevard Vauban
118	MONTNER	66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX situés dans l'impasse du Foyer Rural
119	MOSSET	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX sous le porche situé à côté de la Mairie
120	NAHUJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX posés place de la Mairie
121	NEFIACH	66170	PERPIGNAN	MILLAS	03		PANNEAUX avenue Général de Gaulle – Le Forail
122	NOHEDES	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX rue dels pastors
123	NYER	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés Rue de la Mairie
124	FONT ROMEU ODEILLO VIA	66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03	02	PANNEAUX apposés devant la mairie PANNEAUX dressés devant le groupe scolaire La Forêt 1 Allée des Ecoles PANNEAUX érigés dans l'avenue du Général de Gaulle à Olette PANNEAUX situés rue Lucovic Massé à Evol
125	OLETTE	66360	PRADES	OLETTE	03	02	
126	OMS	66400	CERET	CERET	04		PANNEAUX rue de l'Orme – le long du mur du monument aux morts
127	OPOUL PERILLOS	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02		PANNEAUX devant l'Hôtel de ville
128	OREILLA	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés devant la mairie – le Village

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

129	ORTAFFA	66560	PERPIGNAN	ELNE	04	04	PANNEAUX place de la République
130	OSSEJA	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés place Saint Paul
132	PALAU DE CERDAGNE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés 15 rue du Marquis de Tilière
133	PALAU DEL VIDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	PANNEAUX installés sur la place de la République PANNEAUX érigés au Chemin des Batipalmes
134	PASSA	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX posés sur le parking de la mairie - 18 avenue Torcatis
136	PERPIGNAN	66000	PERPIGNAN	PERPIGNAN 1	02	04	PANNEAUX mur de clôture du CES Pons - rue Diaz PANNEAUX avenue Schweitzer - Groupe scolaire Léon Blum PANNEAUX rue Raoul Dufy - Groupe scolaire Victor Hugo PANNEAUX rue Thibaud - Groupe scolaire Jean Jaurès
				PERPIGNAN 2	03	06	PANNEAUX bv Anatole France - Groupe scolaire Romain Rolland PANNEAUX avenue Jean Mermoz - Groupe scolaire Romain Rolland PANNEAUX rue Jean Vieillevent - Ecole Jeanne Hachette PANNEAUX - 11 rue des Carmes
							PANNEAUX - rue Rabelais - Couvent des Minimes
							PANNEAUX rue Edmond Barissol
				PERPIGNAN 3	01	04	PANNEAUX rue Paul Valéry Groupe scolaire Coubertin PANNEAUX rue Ernest Renan - Ecole Fénelon
							PANNEAUX rue Nature - Grille du Lycée Jean Lurçat
							PANNEAUX rue Paul Rubens - Cimetière St Jacques
				PERPIGNAN 4	01	07	PANNEAUX rue Colonel d'Ornano - Groupe scolaire Anatole France PANNEAUX rue Jean Rièra - clôture du terrain de jeux
							PANNEAUX - bv Foment de la sardane - Groupe scolaire Rigaud
							PANNEAUX - bv Mondony - grille du parking
							PANNEAUX - rue du Vilar - grille du jardin public
							PANNEAUX - rue Pierre Bretonneau - Ecole
							PANNEAUX - rue Villalongue des Monts - groupe scolaire Vertefeuille
				PERPIGNAN 5	01	04	PANNEAUX - rue des grenadiers - groupe scolaire
							PANNEAUX - avenue de Beilfort - Ecole Joan Miro
							PANNEAUX - avenue Marcellin Albert - Cimetière St Martin
							PANNEAUX - avenue Victor Dalbiez - groupe scolaire Édouard Herriot
				PERPIGNAN 6	03	05	PANNEAUX - place de la Loge - Hôtel de ville PANNEAUX - bv des Pyrénées - Ecole Jules Ferry
							PANNEAUX - place Arago - grille du Palais de Justice
							PANNEAUX devant le Conservatoire - 52 rue Foch
							PANNEAUX - quai de Barcelone - grille du Jardin Ternus
				PERPIGNAN 7	01	06	PANNEAUX - rue des Dahlias - Ecole les platanes PANNEAUX - allée Jean Manalt - grille du square Bir Hakeim PANNEAUX - cours Lassus - grille du square Bir Hakeim PANNEAUX - Château Roussillon - Ecole
							PANNEAUX - avenue Général Gillès - groupe scolaire Bousstron
							PANNEAUX - chemin de la roseraie - groupe scolaire Claude Simon

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

				PERPIGNAN 8		03	04	PANNEAUX – rue Courteline – Ecole Jean-Jacques Rousseau PANNEAUX – rue Jean-Baptiste Lull – CES Sévigné PANNEAUX – 30 rue Pascal Marie Agasse – groupe scolaire d'Alémbert PANNEAUX – rue Condorcet – Ecole Condorcet PANNEAUX – avenue Joffre – clôture du jardin PANNEAUX – avenue Emile Roudayre – groupe scolaire Roudayre PANNEAUX – rue Jean Richépin – Jardin Henri Bataille PANNEAUX – avenue Joffre – angle rue Jean Bart PANNEAUX – rue Isidore Hondrat – Ecole du Pont Neuf PANNEAUX – placette de la Mairie PANNEAUX – rue Massenet PANNEAUX – place des écoles PANNEAUX – 9 rue de la mairie PANNEAUX – 31 bis avenue du Canigou PANNEAUX – avenue de Bompas – Salle Jean Jaures PANNEAUX – parking Ste Anne – grilles du parc des tilleuls PANNEAUX – mur de la Mairie PANNEAUX situés dans la rue de la mairie, cour de l'ancienne école PANNEAUX – avenue Pablo Casals – Mairie PANNEAUX – avenue Pablo Casals – Salle polyvalente Jordi Barre PANNEAUX – rue des constellations – ZC Portes Catalanes PANNEAUX – place des libertés PANNEAUX – place du Monument aux Morts PANNEAUX – rue du Conflent à PONTEILLA – mur de la Mairie PANNEAUX – Avenue de Pollestres à NYLS – mur de l'annexe Mairie PANNEAUX dressés sur la place de la Mairie PANNEAUX – mur de soutènement – sous la rue Victor Hugo PANNEAUX – rue Pasteur – Ecoles PANNEAUX – bv Bellevue – HLM Coma Sadulle PANNEAUX – HLM Le Glacis – face à la cabine téléphonique PANNEAUX – quai de l'artillie – Côté restaurant Côte Vermelle PANNEAUX – face à l'école maternelle Parès PANNEAUX – mur de soutènement sous la place Castellane PANNEAUX – avenue Vauban – face à l'entrée du quartier de la Citre PANNEAUX – Hameau de Cosprons PANNEAUX – avenue du Général de Gaulle – Gare Routière PANNEAUX – chemin des castors – pont de chemin de fer PANNEAUX – rue San Juan de Porto Rico – Salle du Pessebre PANNEAUX – place de Catalogne PANNEAUX – avenue du chant des oiseaux PANNEAUX – avenue Louis Prat PANNEAUX – rue de l'Université catalane
137	PERTHUS (LE)	CERET		CERET		04		
138	PEYRESTORTES	PERPIGNAN		RIVESALTES		02	02	
139	PEZILLA DE CONFLENT	PRADES		SOURNIA		02		
140	PEZILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN		MILLAS		03		
141	PIA	PERPIGNAN		RIVESALTES		02	02	
142	PLANES	PRADES		MONT-LOUIS		03		
143	PLANEZES	PERPIGNAN		LATOUR DE FRANCE		02		
144	POLLESTRES	PERPIGNAN		TOULOUGES		01	05	
145	PONTEILLA-NYLS	PERPIGNAN		THUIR		04	02	
146	PORTA	PRADES		SAILLAGOUSE		03		
147	PORTE PUYMORENS	PRADES		SAILLAGOUSE		03		
148	PORT VENDRES	CERET		COTE VERMEILLE		04	09	
149	PRADES	PRADES		PRADES		03	07	

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

150	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	66230	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE	04		PANNEAUX – Le Foiral
151	PRATS DE SOURNIA	66730	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – traversée du village – face à la cabine téléphonique
152	PRUGNANES	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		Mur du lavoir – avenue des Fenouillèdes
153	PRUNET ET BELPUIG	130	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX installés au lieu-dit « La Trinité »
154	PUYVALADOR/RIEUTORT	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	02	PANNEAUX – carrer del reuador – PUYVALADOR PANNEAUX – rue de la mairie – RIEUTORT
155	PY	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX apposés devant la mairie, Place Sant Pau
156	RABOUILLET	66730	PRADES	SOURNIA	02		Mur du lavoir – cami d'el bac
157	RAILLEU	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés contre le mur du lavoir communal
158	RASIGUERES	66720	PERPIGNAN	LATOIR DE FRANCE	02		PANNEAUX installés sur la place de la Mairie
159	REAL	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX sur le mur de la Mairie
160	REYNES	66400	CERET	CERET	04	02	PANNEAUX installés au Pont de Reynès PANNEAUX au village
161	RIA SIRACH	66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX avenue d'En Cassa
162	RIGARDA	66320	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX apposés devant la mairie – 3 route de Vinça
164	RIVESALTES	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	11	PANNEAUX – avenue Louis Blanc – place Chichet PANNEAUX – rue Pasteur
							PANNEAUX – avenue du languedoc
							PANNEAUX – avenue de l'Agly face au centre de secours
							PANNEAUX – rue des albatros
							PANNEAUX – place du Général de Gaulle – Centre associatif et culturel PANNEAUX – rue Emile Parès – Ecole Pons
							PANNEAUX – rue des oiseaux – Club du 3ème age
							PANNEAUX – place de l'Europe – Hôtel de Ville
							PANNEAUX – avenue du Stade – Salle « Ami Club »
							PANNEAUX – avenue de la Marne – Les Dômes
165	RODES	66320	PRADES	VINÇA	03	01	PANNEAUX posés devant la mairie – 4 Carrer Gran
166	SAHORRE	66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés route de Fuilla
167	SAILLAGOUSE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX situés place Cliva
168	ST ANDRE	66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	PANNEAUX installés dans le passage piétonnier, Impasse des Lauriers PANNEAUX apposés contre le mur du cimetière, dans la rue de l'Union
169	ST ARNAC	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX – place de l'Ormeau
170	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX posés place de la Bassa
171	ST CYPRIEN	66750	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	09	PANNEAUX situés rue Alexandre Dumas PANNEAUX situés rue Rodin –Ecole Noguères
							PANNEAUX situés quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 3
							PANNEAUX situés dans l'avenue du Roussillon
							PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 5
							PANNEAUX situés dans la rue François Arago devant le panneau n° 6 PANNEAUX situés dans la rue Mirabeau
							PANNEAUX situés Quai Arthur Rimbaud, devant le bureau de vote N° 8 PANNEAUX situés rue Albert Camus – Ecole Alain
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	09	PANNEAUX – parking doe la Mairie

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

										PANNEAUX – avenue Joliot Curie PANNEAUX – place de la Méditerranée PANNEAUX – allée de la Méditerranée – Halle Frison-Roche PANNEAUX – avenue Général de Gaulle – Parking Espace Léo Lagrange PANNEAUX – route de Perpignan – parking Espace St Marnet PANNEAUX – avenue de Rivesaltes – Château d'eau PANNEAUX – boulevard du Canigou – face à la Halle au Frais PANNEAUX – 3 avenue des Olympiades PANNEAUX – avenue Georges Brassens PANNEAUX – La Plaçeta PANNEAUX – 114 avenue du Canigou PANNEAUX – place Général Barbotou PANNEAUX – avenue du Roussillon PANNEAUX situés 19 rue Georges Clémenceau PANNEAUX posés au 53 avenue Maréchal Joffre CLOTURE des ateliers municipaux PANNEAUX implantés sur la place des Provinces Françaises PANNEAUX – rue Paul Riquet – clôture de la Mairie PANNEAUX implantés 22 avenue de la Mairie PANNEAUX – rond-point St Sébastien PANNEAUX – mur de la cour du bureau de Poste PANNEAUX – route du Bac – parking de l'école PANNEAUX – rue de l'église – face à la mairie PANNEAUX – La Sort – mur de clôture de la chapelle PANNEAUX – La Forge del Mitg – mur de clôture des gîtes PANNEAUX – avenue Joffre – Point Information Jeunesse PANNEAUX – route du Barcatès – rond-point de la gendarmerie PANNEAUX – avenue de la Côte Verteille – Espace Vert Méditerranée PANNEAUX – avenue Alsace Lorraine – Lot La Cruetta PANNEAUX – bvd de la Révolution – mur Pares PANNEAUX – Ecole Josphe Cortada PANNEAUX – Ecole Pablo Casals PANNEAUX – avenue de l'aviation – face à la coopérative vinicole PANNEAUX – route de Torrelles – devant la maison de retraite PANNEAUX – bvd Nicolas Canal – étude Bagnouis PANNEAUX – rue du bec – mur du stade PANNEAUX – chemin de Leucate – salle Polyvalente PANNEAUX – avenue Urban Paret – Ecole Jules OUDET PANNEAUX localisés place Michel Aris PANNEAUX – avenue Jules ferry – Ecole Primaire – village PANNEAUX – avenue des Marendes – plage PANNEAUX – rond-point de Latire de Tassigny – plage PANNEAUX – impasse du Boulodrome – village
173	ST FELIU D AMONT	66170	PERPIGNAN	MILLAS		03	02			
174	ST FELIU D AVALL	66170	PERPIGNAN	MILLAS		03	03			
175	ST GENIS DES FONTAINES	66740	CERET	ARGELES SUR MER		04	04			
176	ST HIPPOLYTE	66510	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE		02				
177	ST JEAN LASSEILLE	66300	PERPIGNAN	THUIR		04				
178	ST JEAN PLA DE CORTS	66400	CERET	CERET		04	02			
179	ST LAURENT DE CERDANS	66260	CERET	PRATS DE MOLLOILA PRESTE		04	04			
180	ST LAURENT DE LA SALANQUE	66250	PERPIGNAN	ST LAURENT DE LA SLQUE		02	13			
181	STE LEOCADIE	66800	PRADES	SAILLAGOUSE		03				
182	STE MARIE	66470	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON		02	04			

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

183	ST MARSAL		66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX – route D 618 face au terrain de pétanque
184	ST MARTIN		66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02		PANNEAUX – place du village – abribus
185	ST MICHEL DE LLOTES		66310	PRADES	VINÇA	03		PANNEAUX implantés sur le mur du cimetière communal, Avenue des Aspres
186	ST NAZAIRE		66570	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	03	PANNEAUX – avenue d'Elne – mur du Parc Durand PANNEAUX – place de la République
187	ST PAUL DE FENOUILLET		66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	03	PANNEAUX – route de Cabestany – près du giratoire PANNEAUX – place St Pierre PANNEAUX – parking du supermarché PANNEAUX – place du foyer rural PANNEAUX – grande rue
188	ST PIERRE DELS FORCATS			PRADES	MONT-LOUIS	03		
189	SALEILLES		66280	PERPIGNAN	LA COTE RADIEUSE	02	06	PANNEAUX situés Avenue de la Méditerranée, jardin de la Demoiselle PANNEAUX posés devant la mairie – Avenue de Perpignan PANNEAUX installés devant le cimetière, avenue du Canigou PANNEAUX érigés devant le gymnase – Rue Louison Bobet PANNEAUX situés avenue des Crouettes
190	SALSES LE CHATEAU		66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	05	PANNEAUX posés devant le groupe scolaire G. Sand – Rue Foillereau PANNEAUX – avenue du Général de Gaulle PANNEAUX – avenue François Tubau PANNEAUX – rue Gaston Cios PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – route d'Opoul
191	SANSA		66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés devant le lavoir
192	SAUTO		66210	PRADES	MONT-LOUIS	03		PANNEAUX – rue Creueta
193	SERDINYA		66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés sur le parking de la RN 116
194	SERRALONGUE		66260	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04		PANNEAUX – rue de St Antoine – mur du lavoir municipal
195	SOLER (LE)		66270	PERPIGNAN	MILLAS	03	05	PANNEAUX – place de la République PANNEAUX – square Guy Malé PANNEAUX – rue des Ilias – tennis municipal
196	SOREDE		66690	CERET	ARGELES SUR MER	04	03	PANNEAUX – avenue de la République – école François Arago PANNEAUX – rue de la coscolleda PANNEAUX – parking de la Mairie PANNEAUX – salle des Fêtes
197	SOUANYAS		66360	PRADES	OLETTE	03		PANNEAUX installés face à la mairie- place du village
198	SOURNIA		66730	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – route départementale n° 619
199	TAILLET		66400	CERET	CERET	04		PANNEAUX – placette de la mairie
201	TARERACH		66320	PRADES	SOURNIA	02		PANNEAUX – rue des lauriers
202	TARGASSONNE		66120	PRADES	SAILLAGOUSE	03		PANNEAUX – rue de l'église
203	TAULIS		66110	CERET	ARLES SUR TECH	04		PANNEAUX – mur de la mairie 6 RUE des rocailles
204	TAURINYA		66500	PRADES	PRADES	03		PANNEAUX – mur de la mairie – camí del Canigou
205	TAUTAVEL		66720	PERPIGNAN	LATOUR DE FRANCE	02		PANNEAUX installés dans la rue Anatole France
206	TECH (LE)		66230	CERET	PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	04		PANNEAUX – place de la Poste
207	TERRATS		66300	PERPIGNAN	THUIR	04		PANNEAUX situés rue de la Fontaine

Annexe n°2 à l'arrêté du 11 août 2010
Emplacements d'affichage

208	THEZA	66200	PERPIGNAN	ELNE	04	04	PANNEAUX – place de Verdun
209	THUES ENTRE VALLS	66360	PRADES	OLETTE	03	03	PANNEAUX installés face à la mairie – Rue de la Soulane
210	THUIR	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	07	PANNEAUX implantés devant la piscine municipale – Avenue Méditerranée PANNEAUX devant la Maison Jeunes et Culture – Avenue Ecoiffier PANNEAUX devant l'École Maurette – Cité Vallespir PANNEAUX sur l'avenue Nabona
							PANNEAUX devant l'École de Musique – Place du Vieux Moulin PANNEAUX sur la place du Vieux Thuir PANNEAUX sur le parking du 8 mai
211	TORDERES	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	04	PANNEAUX devant la salle communale – 2 rue des Écureuils
212	TORREILLES	66440	PERPIGNAN	SAINT LAURENT SALANQUE	02	02	PANNEAUX – avenue Georges Brassens – angle rue Alphonse Daudet- village PANNEAUX – Espace Capellans – boulevard de la plage – plage
213	TOULOUGES	66350	PERPIGNAN	TOULOUGES	01	05	PANNEAUX – place Abelianet PANNEAUX – avenue Maillo – le long de la façade de la mairie PANNEAUX – parking devant la Poste PANNEAUX – avenue de l'Achau PANNEAUX – parking de la salle des fêtes
214	TRESSERE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	02	PANNEAUX sur la place des Oliviers PANNEAUX dans la rue du Pla del Rey PANNEAUX – place de l'Aire PANNEAUX – place de la Marine Utilisation du MUR de l'école primaire PANNEAUX implantés sur la place de l'Église PANNEAUX – Hôtel de ville
215	TREVILLACH	66130	PRADES	SOURNIA	02	02	PANNEAUX situés place de l'Étoile
216	TRILLA	66220	PRADES	SOURNIA	02	02	PANNEAUX apposés sur le mur de l'escalier de l'église – Carrer Major
217	TROUILLAS	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	04	PANNEAUX – place de l'entente cordiale
218	UR	66760	PRADES	SAILLAGOUSE	03	03	PANNEAUX – placette du village – mur de la tour d'En Solennel
219	URBANYA	66500	PRADES	PRADES	03	03	PANNEAUX – place Maréchal Joffre PANNEAUX – 22 avenue du littoral
220	VALCEBOLLERE	66340	PRADES	SAILLAGOUSE	03	03	PANNEAUX érigés au lieu-dit « El Romaguer » PANNEAUX installés « Place de la République »
221	VALMANYA	66320	PRADES	VINÇA	03	04	PANNEAUX sur la place de la République
222	VERNET LES BAINS	66500	PRADES	PRADES	03	02	PANNEAUX – place des 2 Catalogne – salle des fêtes PANNEAUX – avenue du Roussillon
223	VILLEFRANCHE DE CONFLENT	66500	PRADES	PRADES	03	02	PANNEAUX devant la mairie – Avenue du Carigou PANNEAUX posés devant le groupe Gipulo – Rue des Jardins de la mairie
224	VILLELONGUE DE LA SALANQUE	66410	PERPIGNAN	CANET EN ROUSSILLON	02	02	PANNEAUX – place de la mairie PANNEAUX – entrée du village – route de Boucheville PANNEAUX – parking de la salle polyvalente PANNEAUX – rue principale
225	VILLELONGUE DELS MONTS	66740	CERET	ARGELES SUR MER	04	02	
226	VILLEMOLAQUE	66300	PERPIGNAN	THUIR	04	04	
227	VILLENEUVE DE LA RAHO	66180	PERPIGNAN	ELNE	04	02	
228	VILLENEUVE LA RIVIERE	66610	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	01	
230	VINÇA	66320	PRADES	VINÇA	03	03	
231	VINGRAU	66600	PERPIGNAN	RIVESALTES	02	02	
232	VIRA	66220	PERPIGNAN	SAINT PAUL DE FENOUILLET	02	02	
233	VIVES	66490	CERET	CERET	04	04	
234	VIVIER (LE)	66730	PRADES	SOURNIA	02	02	

Annexe n°3 à l'arrêté du 11 août 2011
Liste des pièces justificatives

INSEE	COMMUNES	Code postal	ARR.	CANTON DE	CIRC.	PIECES JUSTIFICATIVES
081	FONTRABIOUSE	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	délibération en date du 13 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune de FONTRABIOUSE décide la création d'un bureau de vote unique, regroupant les électeurs de FONTRABIOUSE et d'ESPOUSOUILLE, et maintient deux emplacements d'affichage afin de faciliter l'information des habitants tant de FONTRABIOUSE que d'ESPOUSOUILLE
149	PRADES	66500	PRADES	PRADES	03	délibération du conseil municipal de PRADES en date du 12 avril 2010 décidant la création des 4ème et 5ème bureaux afin de redéployer les électeurs inscrits dans les 3 bureaux existants
154	PUYVALADOR/RIEUTORT	66210	PRADES	MONT-LOUIS	03	délibération en date du 16 janvier 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune de PUYVALADOR-RIEUTORT sollicite le transfert, de façon pérenne, du bureau de vote de RIEUTORT, actuellement situé en mairie, vers la salle polyvalente, dont la topographie et les modalités d'accès en font un lieu d'accueil plus adapté aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées
172	ST ESTEVE	66240	PERPIGNAN	SAINT ESTEVE	02	correspondance en date du 4 février 2010 par laquelle M. le maire de Saint-ESTEVE sollicite le transfert temporaire du bureau de vote numéro 2 situé dans le centre sportif et culturel de la commune, qui accueillera le matériel de gymnastique du club sportif en cours de construction, vers le Musée du Mas Carbasse, dont la proximité immédiate et les modalités d'accès en font un lieu adéquat pour l'organisation de tout scrutin susceptible de se produire pendant le temps des travaux du nouveau gymnase

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D _____ e FONTRABIOUSE

13 JUILLET 2010

Séance du _____ 2010

DEUX MILLE DIX

L'an _____

et le _____ Date de la convocation le 06/07/2010

à _____ heures _____, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de M. BATAILLE Pierre

Présents : M. COURTES J

BERNOLE C, CASTELLO C
DEVILLIEZ F, BATAILLE M

Absent excusé : CREGO J a donné pouvoir à Pierre BATAILLE

Absente excusée : FILLOLS C
DEVILLIEZ Fabienne a été nommée secrétaire

NOMBRES DE MEMBRES		
Membres du Conseil Municipal	Élus sortants	Nouveaux élus à l'élection
8	7	7
Date de la convocation		
Date d'affichage		
Objet de la délibération		

Objet: Validation du rapport du commissaire enquêteur concernant la suppression du sectionnement électoral de la commune de Fontrabieuse.

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête « de commodo et incommodo » concernant la cessation du sectionnement électoral de la commune a eu lieu du 28 juin 2010 au 2 juillet 2010.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Serge RICHARD a rendu son rapport à la préfecture et a émis un avis favorable à son application.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'examiner les observations émises durant la mise à disposition du dossier au public.

Tout d'abord Monsieur le Maire rappelle l'aspect très positif de la mise en place de cette enquête qui a donné la possibilité aux habitants d'Espousouille et de Fontrabieuse de pouvoir s'exprimer sur cette suppression, sur 18 observations 3 seulement sont défavorables.

Ce résultat conforte la décision du conseil municipal et notamment les trois élus d'Espousouille puisque cette demande de suppression du sectionnement électoral avait été prise à l'unanimité le 15 décembre 2009.

Les avis défavorables, pour ceux qui sont motivés, concernent les difficultés de déplacement (population vieillissante) ainsi que le problème de représentativité.

Comme le stipule Monsieur RICHARD, commissaire enquêteur, la majorité des élections ont lieu hors période hivernale, les difficultés de circulation ne sont pas l'apanage des communes de montagne, il peut être mis en place un système de covoiturage. Il est à souligner que la doyenne du village d'Espousouille a émis un avis favorable.

D'autre part concernant la représentativité il faut noter le différentiel croissant de la population entre Fontrabieuse et Espousouille, il y aura toujours plus de représentants de l'une que de l'autre. La suppression du sectionnement électoral de la commune de Fontrabieuse permettra d'éviter cela. La démocratie électorale s'exprimera.

Acte rendu public après dépôt en préfecture le _____ et publication ou notification du _____

REÇU LE
16 JUL. 2010
SOUS-PREFECTURE
DE PRADES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de valider la décision du commissaire enquêteur concernant la suppression du sectionnement électoral de la commune de Fontrabieuse.

DECIDE à l'unanimité qu'il n'y aura qu'un seul bureau de vote situé : 1 Rue du Planas 66210 FONTRABIOUSE et de continuer l'affichage devant l'ancienne salle d'école à ESPOUSOUILLE

DEMANDE à Monsieur le Préfet de supprimer le sectionnement électoral de la commune de Fontrabieuse.

Ainsi fait et délibéré, à FONTRABIOUSE, les jours, mois et an que ci-dessus, ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Pierre BATAILLE



PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES
CABINET. Elections
19 JUL. 2010
COURRIER ARRIVÉ

REÇU LE
16 JUL. 2010
SOUS-PREFECTURE
DE PRADES

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Présents à la séance : 25
Ont participé au vote : 29
Date de la convocation : 02 Avril 2010

L'an deux mille DIX et le DOUZE AVRIL, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean CASTEX, Maire.

Objet :

REORGANISATION
BUREAUX DE VOTE
Création de nouveaux bureaux
Déplacement d'un bureau existant

N° d'Ordre : 75/10

PRESENTS : Mesdames : Elisabeth PREVOT - Corinne de MOZAS - Anne-Marie BRUN - Geneviève POUGET - Géraldine BOUVIER - Sylvie JUNCA - Babya DUBOIS - Monique TAILLANT - Laure LAGARRIGUE - Catherine MATTEONI - Anne-Marie AMIEL - Paule NOUVEL
Messieurs : Yves DELCOR - Gilbert COSTE - Alain VILA - Bernard LAMBERT - Jean-Michel COLIN - Jean-Christophe JANER - Nathaniel ZOBBERMAN - Philippe DURAN - Ahmed BEKHEIRA - Florent COLOM - Jean-Claude CHARLET - Jean-Marie PAYRE
ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame Ines MARC à Monsieur Yves DELCOR - Monsieur Henri ROURE à Madame Corinne de MOZAS - Monsieur Jean-Pierre NORMAND à Monsieur Florent COLOM - Monsieur Jean-Marc MAJEAU à Monsieur Jean-Claude CHARLET

Monsieur le Maire, FAIT PART à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 40 du Code Electoral et la circulaire du 16 Octobre 2006, les bureaux de vote ne doivent pas excéder 1000 électeurs. La ville de Prades compte aujourd'hui trois bureaux de vote comprenant plus de 1200 électeurs chacun. Afin de répondre à la réglementation en vigueur, la création de deux bureaux de vote supplémentaires sur la Commune de Prades s'avère donc indispensable.

PROPOSE à l'assemblée, conformément au document ci-annexé :

- de répartir les électeurs de la ville sur 5 bureaux de vote,
- de supprimer le bureau de vote de la mairie du centre ville.

INDIQUE à l'assemblée que les 5 bureaux de vote de la ville seraient établis comme suit :

- le bureau de vote n°1 : Salle du Foirail - Impasse du Foirail,
- le bureau de vote n°2 : Salle du Pessebre - Rue San Juan de Porto Rico,
- le bureau de vote n°3 : Ecole Maternelle Pasteur - Avenue Pasteur,
- le bureau de vote n°4 : Salle Kitzingen - Plaine Saint Martin,
- le bureau de vote n°5 : Salle El Gelcen - Rue de la Basse.

PRECISE à l'assemblée que le bureau de vote n°1 : salle du Foirail deviendrait le bureau de vote centralisateur. La restructuration des bureaux de vote entraînera la révision des emplacements d'affichage électoral.

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE, conformément au document ci-annexé :

- la répartition des électeurs de la ville sur 5 bureaux de vote,
- la suppression du bureau de vote de la mairie du centre ville.

DIT QUE les 5 bureaux de vote de la ville de Prades seront établis comme suit, conformément au document annexé :

- le bureau de vote n°1 : Salle du Foirail - Impasse du Foirail,
- le bureau de vote n°2 : Salle du Pessebre - Rue San Juan de Porto Rico,
- le bureau de vote n°3 : Ecole Maternelle Pasteur - Avenue Pasteur,
- le bureau de vote n°4 : Salle Kitzingen - Plaine Saint Martin,
- le bureau de vote n°5 : Salle El Gelcen - Rue de la Basse.

Le bureau de vote n°1 : salle du Foirail deviendra le bureau de vote centralisateur.

La restructuration des bureaux de vote entraînera la révision des emplacements d'affichage électoral.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Publié le :

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Jean CASTEX



BUREAU N° 1

SALLE LE FOIRAIL

Impasse du Foirail

BUREAU N° 2

SALLE PESSEBRE

Rue San Juan de Porto Rico

BUREAU N° 3

SALLE MATERNELLE PASTEUR

Avenue Pasteur

BUREAU N° 4

SALLE KITZINGEN

Plaine Saint Martin

BUREAU N° 5

SALLE EL GELCEN

Rue de la Basse



BUREAU 1 : SALLE LE FOIRAIL**TOTAL : 925**

ANDRE MALER	4	RUE MARECHAL JOFFRE	17
AVENUE DES CERISIERS	53	RUE MARTIN VIVES	32
AVENUE GENERAL DE GAULLE	39	TRAVERSE DE LOS MASOS	2
AVENUE GENERAL ROQUES	20	TRV DES BROUILLS	4
AVENUE GUY MALE	7	ZONE INDUSTRIELLE ALFRED SAUVY	1
BOULEVARD DE LA GARE	3	FUTURE ZAC	(à intégrer)
CHEMIN CAMI DELS BROUILLS	25		
CHEMIN COSTE DE CLARA	21		
CHEMIN DE FENOULLIX	32		
CHEMIN DE LA CALMEILLE	24		
CHEMIN DE LOS MASOS	36		
CHEMIN DES CASTORS	5		
CHEMIN DES CERISIERS	1		
CHEMIN DE COLOMER	1		
HLM LES MIMOSAS	36		
IMPASSE DE LA CASTELLANE	1		
IMPASSE DES VARIETES	2		
IMPASSE MARECHAL JOFFRE	7		
LA SACRISTIE	1		
LE CLOS DES CERISIERS	4		
LOTISSEMENT LES MAS PRADEENS	18		
PLACE DE LA CHAPELLE LA BAIL	1		
PLACE STCOM ES	3		
RESIDENCE LE FOIRAIL	1		
ROUTE DE LOS MASOS	3		
ROUTE DE MARQUIXANES	126		
ROUTE DE VILLERACH	1		
ROUTE DE VINCA	1		
RUE DE BOHER	1		
RUE DE CRIMEE	1		
RUE DE LA CALMEILLE	16		
RUE DE LA CASTELLANE	10		
RUE DE L'ABATTOIR	6		
RUE DENIS ROITG	2		
RUE DES ABRICOTIERS	7		
RUE DES ACACIAS	15		
RUE DES CASTORS	28		
RUE DES CERISIERS	1		
RUE DES DEUX ARTISTES	10		
RUE DES LAURIERS	43		
RUE DES MIMOSAS	55		
RUE DES TILLEULS	34		
RUE DES TROENES	17		
RUE DU CANIGOU	9		
RUE DU FOIRAIL	3		
RUE DU PEROU	50		
RUE ENRIC CASASSAS	18		
RUE HENRI FELIP	32		
RUE HONORE DAUMIER	2		
RUE JACINT VERDAGUER	33		

BUREAU 2 : SALLE DU PESSEBRE**TOTAL : 836**

ALLEE DU STADE	1
AVENUE ABBATOLIBA	10
AVENUE BEAUSOLEIL	23
AVENUE BELLEVUE	27
AVENUE DU DOCTEUR ARROUS	55
AVENUE DU SOUVENIR FRANÇAIS	5
AVENUE PAU CASALS	75
CAMI DE CODALET	2
CHEMIN CAMI DE LAS FOURQUES	19
CHEMIN DE BEAUSEJOUR	31
CHEMIN DE LA ROUFAQUE	13
CHEMIN DE NOUGAROL	25
CHEMIN DE SAINT JEAN	16
IMPASSE ABBATOLIBA	10
IMPASSE DES 9 FIANCEES	12
IMPASSE DES PRIMEVERES	19
IMPASSE DU CONFLENT	19
LOT LES JARDINS DU STADE	4
LOT NOUGAROL	1
ROUTE DE CODALET	1
ROUTE DE CLARA	64
RUE ALPHONSE PUIGBLANQUE	1
RUE ANGELIQUE MARIE	29
RUE DE LA CLE DES CHAMPS	10
RUE DE LA POMMERAIE	24
RUE DE LA RIVIERE	1
RUE DE LA ROSERAIE	34
RUE DE MAHON	3
RUE DE MAHOU	38
RUE DE VERDUN	20
RUE DES 9 FIANCEES	12
RUE DES CAPUCINES	20
RUE DES PRIMEVERES	25
RUE DES SPORTS	41
RUE DU GRAND SAULE	15
RUEDUSOLEILLE	27
RUE EDOUARD VILAR	25
RUE EN CASSA	1
RUEPORTALDALCIM	13
RUE SAN JUAN DE PORTO RICO	62
TRV DE NOUGAROL	2
(vide)	1

BUREAU 3 : SALLE PASTEUR**TOTAL : 763**

ALLEE DE LAS CLOSES	44
ALLEE FLEURIE	35
AVENUE DE LA SARDANE	41
AVENUE GENERAL DE GAULLE	95
AVENUE LOUIS PRAT	46
AVENUE MONTSERRAT	32
AVENUE PASTEUR	23
CHEMIN DE LAS CLOSES	4
CHEMIN DE LA LLITERA	11
CHEMIN DE LA RIBERETTE	5
IMPASSE ANNY DE POUS	2
IMPASSE CHRISTOPHE COLOMB	1
IMPASSE DU QUINTAR	12
IMPASSE JMORATA	18
IMPASSE JOSEPH ROUS	18
IMPASSE LOUIS PRAT	6
IMPASSE ZADIG	1
LOTISSEMENT LA RIBERETTE	2
ROUTE DE PERPIGNAN	1
ROUTE DE RIA	52
RUE CAMI NOU	6
RUE CHARLES RENOUVIER	3
RUE DE L UNIVERSITE CATALANE	14
RUE DE LA BERNADE	4
RUE DE LA RIBERETTE	17
RUE DE LA LLITERANA	20
RUE DE LA TET	1
RUE DE LAS CLOSES	1
RUE DE MOLITG	19
RUE DES GARRIGUES	1
RUE DES PYRENEES	4
RUE DU 4 SEPTEMBRE	5
RUE DU PALAIS DE JUSTICE	103
RUE DU POIDS DE LA FARINE	34
RUE DU PUIG	1
RUE DU QUINTAR	11
RUE JEAN JAURES	20
RUE JOSEPH ROUS	26
RUE MONTSERRAT	10
TRV DES FABRIQUES	14

BUREAU 4 : SALLE KITZINGEN**TOTAL : 730**

PLAINE ST MARTIN	10
ALLEE DE LA PEPINIERE	33
ALLEE DE LA PLAINE ST MARTIN	5
ALLEE DES MICOUCOULIERS	18
AVENUE DE LA TET	56
AVENUE LOUIS PRAT	52
AVENUE NOUVEL HOPITAL	8
CHEMIN CAMI DEL MITG	11
CHEMIN DE CANOHA	16
CHEMIN DE LAS BOUCHERES	2
CHEMIN DELLA L'AYGUE	1
CHEMIN DU GAZ	7
COLLINE DE L'AYGUE	4
IMPASSE DE LA FRIGOULETTE	14
IMPASSE DE LA LAVANDE	22
IMPASSE DE LA SABLIERE	1
IMPASSEDELROVELLO	7
IMPASSE DES 4 SAISONS	6
IMPASSE DES CHANTERELLES	10
IMPASSE DES COURIOULETTES	11
IMPASSE DES ROMARINS	11
IMPASSE SAN MARTI DE CANOHA	5
LOT LES VERGERS ENSOLEILLES	16
LOTISSEMENT EL SOL	1
LOTISSEMENT PLEIN SOLEIL	2
ROUTE DE CATLLAR	28
ROUTE DE L'ESCHAU	1
RUE ANDRE PUIGBLANQUE	17
RUE DE LA LAVANDE	25
RUE DE LA REVOLUTION	30
RUE DE ST MARTIN	26
RUE DES CHENES KERMES	10
RUE DES CHENES VERTS	36
RUE DES COURRIOULETTES	50
RUE DES FABRIQUES	34
RUE DES FRIGOULETTES	21
RUE DES MICOCOULIERS	2
RUE DES MURIERS	16
RUE DES OLIVIERS	32
RUE DES ROMARINS LOT.GENCEL	34
RUE DU 8 MAI	24
RUE DU MAS RABAT	14
RUE SAN MARTI DE CANOHA	1

BUREAU 5 : SALLE EL GELCEN

TOTAL : 1004

RUE FOSSA	1	RUE FRANCOIS BRANGER	19
ALLEE ARAGO	24	RUE JACQUES ANGLADE	4
AVENUE DR LAVALL	23	RUE JEAN FONDA	49
AVENUE DU CHANT DES OISEAUX	22	RUE JOACHIM CANDES	8
AVENUE DU FESTIVAL	14	RUE LOUIS CODET	80
AVENUE GENERAL DE GAULLE	133	RUE MAILLOL	2
AVENUE LEON JEAN GREGORY	16	RUE MARCEAU	7
ESPACE LA ROCADE	1	RUE MIRABEAU	11
HENRI BONNAREL	1	RUE POMPEU FABRA	11
IMPASSE ALZIN	1	RUE VICTOR HUGO	29
IMPASSE DE L'AGRICULTURE	4	RUE VOLTAIRE	15
IMPASSE DEODAT DE SEVERAC	1	(VIDE)	1
IMPASSE DES JARDINS DE CLOVIS	3	(VIDE)	2
IMPASSE GIBRALTAR	17	ALLLEE DE LAS CLOSES	1
IM PASSE LA PASSACAILLE	20		
IMPASSE ZADIG	3		
LOT LE VERGER DE CLOVIS	22		
MOULIN DE LA BATAILLE	2		
PASSAGE DES JARDINS D'AYMERIC	7		
PASSAGE JEAN CLERC	1		
PLACE DE LA REPUBLIQUE	17		
QUAI VAUBAN	1		
ROUTE D'EUS	50		
ROUTE D'EUS	1		
ROUTE NATIONALE	1		
RUE ALSACE LORRAINE	20		
RUE ARAGO	12		
RUE CARNOT	22		
RUE D'AMONT	8		
RUE DAGOBERT	21		
RUE DAME DE SAURIMONDE	2		
RUEDEBELFORT	30		
RUEDECHATEAUDUN	14		
RUE DEL AGRICULTURE	51		
RUE DE L'EGLISE	3		
RUE DE L'HOSPICE	23		
RUE DE LA BASSE	28		
RUE DES AIRES	17		
RUE DES FONTAINES	9		
RUE DES JARDINIERS	2		
RUE DES JARDINS DE CLOVIS	4		
RUE DES MARCHANDS	44		
RUE DES PENSEES	1		
RUE D'EUS	5		
RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	14		
RUE DU CLOS SAINT ANDRE	10		
RUE DU FOUR	1		
RUE DU HAMEAU	38		



ELIE PUIGMAL - MAIRE - CONSEILLER GENERAL

Réf : 105708

Dossier Suivi par : CHRISTINE VILLADOMAT,

Tél. : 04 68 38 23 00

Objet : Transfert provisoire d'un bureau de vote

Monsieur le Préfet,

Suite à la démolition d'un gymnase sur la commune et dans l'attente de la fin des travaux de construction du nouveau gymnase, le matériel de gymnastique a été installé au Centre Sportif et Culturel afin que les scolaires et le Club de Gymnastique de la commune puissent poursuivre leurs activités durant les travaux. Or le Centre Sportif et Culturel abrite le Bureau de Vote n° 2 de la commune.

En conséquence je viens, par la présente, vous demander d'autoriser le transfert provisoire de ce bureau de vote dans les locaux voisins du Musée du Mas Carbasse pour la durée de la construction du nouveau gymnase, soit jusqu'à fin décembre 2011. Ce Musée est également situé Place du Mas Carbasse, à une vingtaine de mètres du Centre Sportif et Culturel et ils ont un parking commun.

Bien évidemment les électeurs de ce bureau de vote seront prévenus par :

- Une parution dans le « SAINT ESTEVE MAGAZINE », numéro de MARS/AVRIL 2010 qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune dans les premiers jours de mars,
- Des parutions dans le quotidien « L'Indépendant »,
- Des annonces sur les Panneaux lumineux d'Informations Municipales,
- Un fléchage adéquat sur place les jours de scrutins.

Vous en remerciant par avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Saint-Estève le 04 Février 2010

Pour le Maire empêché,



Mme Saïda MERASLI,
1^{ère} adjointe, déléguée
au développement durable
et à la jeunesse

Monsieur le Préfet
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Elections
PREFECTURE DES PO
66951 PERPIGNAN CEDEX

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de
PUYVALADOR**

Séance du 16 Janvier 2010

Membres en exercice : 11

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Objet : Modification lieu du bureau de vote de Rieutort définitif

Le Conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances publiques le seize Janvier deux mille dix après convocation, sous la présidence de Monsieur Julien SABARTHES, Maire.

Etaient présents: ANDRILLO Gérard - BERTHOMAUD Annick - BOSCH Patricia - DABOSI Florence - LANCON Jean Claude - SABARTHES Julien

Absents: BARTHES Jean Pierre – ESCANE Guy – POUVREAU Gilles - RAYNAL Robert - TRENY Jean Pierre.

Pouvoirs :

Par ESCANE Guy à ANDRILLO Gérard

Par TRENY Jean Pierre à DABOSI Florence

Dans le but de faciliter l'accès des handicapés au bureau de vote, le Maire propose à l'assemblée de modifier le lieu de vote du bureau de Rieutort auparavant localisé en mairie de Rieutort. Il propose donc à l'assemblée que les prochaines élections soient organisées à la salle polyvalente qui semble beaucoup mieux adaptée.

Après l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

L'assemblée décide que les prochaines élections soient organisées à la salle polyvalente de Rieutort.

Ce bureau de vote sera définitif.

Aucun changement concernant le bureau de vote de Puyvalador.

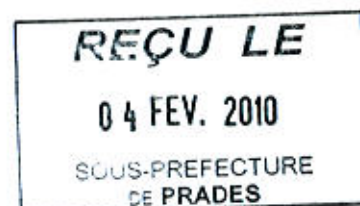
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé le registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

J. SABARTHES





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2010225-0002

**signé par Secrétaire Général
le 13 Août 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Direction des Collectivités Locales
Bureau de l'urbanisme du foncier et des installations classées**

Arreté mettant en demeure Maitre Clément de
respecter l arrêté 2009 243 02 du 31 août 2009
pour la remise en état des installations
viniholes de la SCAV de Claira



Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer

Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

ARRETE PREFECTORAL N°

**mettant en demeure Maître Pierre Jean CLEMENT,
mandataire chargé de la liquidation de la
SCAV de CLAIRA de respecter les dispositions de
l'arrêté n° 2009 243-02 du 31 août 2009
pour procéder à la mise en sécurité et à la remise en état
de ses installations vinicoles situés
à 66530 CLAIRA**

*Dossier suivi par : Dominique COUTEAU
☎ 04.68.51.95.75.*

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de l'Environnement, notamment le Titre 1^{er} du Livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment l'article L.514-1 relatif au constat de l'inobservation des conditions imposées à l'exploitant d'une installation classée ;

Vu l'article R.512-74 du Code de l'Environnement distinguant, lors de la cessation d'activité d'une Installation Classée, les aspects liés à la mise en sécurité du site (détaillés en seconde partie), de ceux de la remise en état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts visés à l'article L511-1 et compatible avec l'usage futur du site (troisième partie) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009 243-02 du 31 août 2009 constatant la mise à l'arrêt et prescrivant les mesures de mise en sécurité et de remise en état du site vinicole de la SCAV de CLAIRA ;

Vu le courrier du 20 mai 2010 de l'inspecteur des Installations Classées signalant qu'à la date du 18 mai 2010, maître Pierre Jean CLEMENT n'a pas respecté les prescriptions qui lui sont imposées à l'article 3 de l'arrêté n° 2009 243-02 en ne justifiant pas auprès de monsieur le Préfet qu'il a procédé pas dans le délai de 7 jours à la déclaration sur l'usage futur du site et transmis à l'autorité compétente en matière d'urbanisme le rapport sur sa situation environnementale ;

Considérant que l'installation de fabrication de vin exploitée antérieurement par la SCAV de CLAIRA peut présenter de graves dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour la protection de la nature et de l'environnement ;

Maître Pierre Jean CLEMENT entendu ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Maître Pierre Jean CLEMENT, agissant en tant que mandataire de la SCVA de CLAIRA – résidence St Amand – 7, rue Léon Dieudé à Perpignan 66027 - est mis en demeure de respecter, dans un délai de quinze jours à compter de la date de notification du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2009 243-02 du 31 août 2009.

Article 2 : Sanctions

Faute par l'exploitant de se conformer aux dispositions de la présente mise en demeure et indépendamment des poursuites pénales, il pourra être fait application des sanctions administratives prévues à l'article L 514-1 du code de l'Environnement susvisé.

Article 3 : Recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative conformément aux dispositions de l'article L.514-6 du Code de l'Environnement :

1°) Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où lesdits actes leur ont été notifiés ;

2°) Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.511-1, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage desdits actes.

Article 4 : Affichage et communication des conditions d'autorisation

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée auprès de la mairie de Clairac et pourra y être consultée
- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie.

Ce même extrait doit être affiché de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire.

Un avis au public est inséré par les soins de monsieur le préfet aux frais de l'exploitant dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

Article 5 : Ampliation

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Le Maire de la commune de CLAIRA,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un avis sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales et dont une copie conforme est notifiée administrativement à Maître Pierre Jean CLEMENT.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-Marie NICOLAS



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2010179-0010

**signé par Directeur DDTEFP
le 28 Juin 2010**

Unité Territoriale de la DIRECCTE

AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA
PERSONNE DOSSIER GAULARD JEAN
PHILIPPE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°
PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES
-:-:- :-:-:-:-:-

AGREMENT SIMPLE

Numéro d'agrément : N/280610/F/066/S/038

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

VU les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail

VU la demande d'agrément présentée le 15 juin 2010 par l'entreprise GAULARD JEAN PHILIPPE
dont le siège social est situé 2 rue Pierre Dupont – Résidence le Castillet- bat C -66000 PERPIGNAN

et représentée par : Monsieur Gaulard JEAN Philippe en sa qualité d'auto-entrepreneur.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} :

L'entreprise GAULARD JEAN PHILIPPE est agréée conformément aux dispositions des Articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le département des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément est valable à compter du 23/06/2010 pour une durée de cinq ans
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'entreprise GAULARD JEAN PHILIPPE est agréée pour l'activité suivante :

-Prestation de services

ARTICLE 4 :

L'entreprise GAULARD JEAN PHILIPPE est agréée pour effectuer de manière exclusive la prestation suivante:

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »*
- *Assistance administrative à domicile*
- *Assistance informatique et Internet à domicile*

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile de particuliers (ou dans leur environnement immédiat).

ARTICLE 5 :

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Préfet du Département (Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 juin 2010

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,

Pour le Chef de l'Unité Territoriale
Le Directeur Adjoint


M. Bouchet-Bert





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2010181-0011

**signé par Directeur DDTEFP
le 30 Juin 2010**

Unité Territoriale de la DIRECCTE

**AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA
PERSONNE DOSSIER GAYET OLIVIER**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N° PORTANT AGREMENT D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES -:-: :-:-:-:-

AGREMENT SIMPLE

Numéro d'agrément : N/300610/F/066/S/039

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la légion d'honneur,

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

VU les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail

VU la demande d'agrément présentée le 15 juin 2010 par l'entreprise GAYET OLIVIER dont le siège social est situé 15 rue de Barcelone -66180 VILLENEUVE DE LA RAHO et représentée par : Monsieur Gayet Olivier en sa qualité de chef d'entreprise individuelle.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} :

L'entreprise GAYET OLIVIER est agréée conformément aux dispositions des Articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le département des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément est valable à compter du 30/06/2010 pour une durée de cinq ans
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.
Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'entreprise GAYET OLIVIER est agréée pour l'activité suivante :

-Prestation de services

ARTICLE 4 :

L'entreprise GAYET OLIVIER est agréée pour effectuer de manière exclusive la prestation suivante:

- *Assistance informatique et Internet à domicile*

Cette prestation sera exclusivement réalisée au domicile de particuliers (ou dans leur environnement immédiat).

ARTICLE 5 :

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Prefet du Département (Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 30 juin 2010

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation

La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,

P/La Directrice Régionale Adjointe
Chef de l'Unité territoriale,
L'Inspectrice du Travail

Responsable du Service des Mutations Economiques,

Vanessa MATTIUZZI





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2010190-0001

**signé par Directeur DDTEFP
le 09 Juillet 2010**

Unité Territoriale de la DIRECCTE

**AGREMENT QUALITE DE SERVICES A
LA PERSONNE DOSSIER SARL
SERVICES SANS SOUCI**

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°

PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

AGREMENT QUALITE : N/090710/F/066/Q/040

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU l'Article 4 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU l'Arrêté du 24 novembre 2005 fixant le cahier des charges relatif à l'Agrément Qualité prévu par les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail..

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n° 1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne.

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

Vu les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail.

VU l'Avis délivré par du Conseil Général des Pyrénées-Orientales le 26 mars 2010

VU la demande d'agrément présentée le 4 mars 2010 par la SARL SERVICES SANS SOUCI dont le siège social est situé 11 avenue Jean Jaurès– 66330 CABESTANY et représentée par Madame Patricia Lemaire et Monsieur Olivier De Brito en leur qualité de co-gérant.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1ER :

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée conformément aux dispositions des articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le territoire du département des Pyrénées Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément est valable à compter du 9 juillet 2010 pour une durée de cinq ans.

La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.

Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée pour l'activité suivante :

- *Prestation de services*

ARTICLE 4

La SARL SERVICES SANS SOUCI est agréée pour effectuer les prestations suivantes :

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage*
- *Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »*
- *Garde d'enfants de plus de trois ans*
- *Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements*
- *Soutien scolaire*
- *Assistance informatique et Internet à domicile*
- *Assistance administrative à domicile*
- *Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions*
- *Livraison de courses à domicile*
- *Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire*
- *Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes*
- *Assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux*
- *Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement*
- *Accompagnement des personnes âgées en dehors de leur domicile*
- *Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.*
- *Garde malade à l'exclusion des soins*
- *Garde à domicile d'enfants de moins de trois ans*
- *Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements, des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile*

ARTICLE 5

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Préfet du Département (Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 9 juillet 2010

Pour le Préfet des Pyrénées-Orientales
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,


Ginette FRANC





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2010214-0011

**signé par Directeur DDTEFP
le 02 Août 2010**

Unité Territoriale de la DIRECCTE

**AGREMENT SIMPLE DE SERVICES A LA
PERSONNE DOSSIER L'ENSOLEILLADE**

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE N°
PORTANT AGREMENT
D'UN ORGANISME DE SERVICES AUX PERSONNES

-:-: :-:-:-:-

AGREMENT SIMPLE

Numéro d'agrément : N/020810/F/066/S/041

**LE PREFET DU DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la légion d'honneur,**

VU la Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

VU la Circulaire n°2005-1 du 28 novembre 2005 relative au développement des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des services à la personne.

VU le Décret n°2005-1384 du 7 novembre 2005, relatif à l'agrément des associations et des entreprises de services à la personne et modifiant le code du travail.

VU le Décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article D 7231-1 du code du travail.

VU la Circulaire ANSP/DGEFP/DGAS n°1-2007 du 15 mai 2007 sur l'Agrément des organismes de services à la personne.

VU le Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 relatif aux services à la personne

VU l'Article 14 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2007.

VU les articles L 7231-1 à L 7234-1 du code du travail

VU la demande d'agrément présentée le 8 juin 2010 par l'entreprise L'ENSOLEILLADE dont le siège social est situé 3 rue Eugène Chevreul -66100 PERPIGNAN et représentée par : Madame Ferrando Marie Thérèse en sa qualité de chef d'entreprise individuelle.

SUR proposition de la Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon
– Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} :

L'entreprise L'ENSOLEILLADE est agréée conformément aux dispositions des Articles L7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail, pour la fourniture de services aux personnes sur le département des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

Le présent agrément est valable à compter du 19/07/2010 pour une durée de cinq ans
La demande de renouvellement doit être déposée au plus tard trois mois avant le terme de la période d'agrément.
Pour les organismes certifiés l'agrément sera renouvelé tacitement dès lors que le champ et le référentiel qualité de la certification répondent aux prescriptions légales et réglementaires relatives aux services à la personne.

ARTICLE 3 :

L'entreprise L'ENSOLEILLADE est agréée pour l'activité suivante :

-Prestation de services

ARTICLE 4 :

L'entreprise L'ENSOLEILLADE est agréée pour effectuer de manière exclusive la prestation suivante:

- *Entretien de la maison et travaux ménagers*
- *Maintenance entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire*
- *Préparation des repas à domicile y compris le temps passé aux commissions*
- *Livraison de courses*

Ces prestations seront exclusivement réalisées au domicile de particuliers (ou dans leur environnement immédiat).

ARTICLE 5 :

L'agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait dès lors que l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles L 7231-1 à L 7234-1 et R 7232-1 à R 7232-17 du Code du Travail,
- ne respecte pas la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la demande d'agrément,
- n'est pas en mesure de justifier à tout moment du caractère exclusif de son activité de service ou de la qualification des intervenants,
- ne transmet pas au Préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan qualitatif et quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

ARTICLE 6 :

Un récapitulatif de toutes les activités de l'année écoulée, accompagné d'un bilan qualitatif et financier sera adressé au Prefet du Département (Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales) au plus tard avant la fin du premier semestre de chaque année.

ARTICLE 7 :

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Languedoc Roussillon – Chef de l'Unité Territoriale des Pyrénées Orientales est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées -Orientales.

Fait à Perpignan, le 2 août 2010

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Délégation
La directrice régionale adjointe
Chef de l'Unité Territoriale,

P/La Directrice Régionale Adjointe
Le Directeur Adjoint


Alain Navarin

